



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil n°45 du 4 septembre 2015

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

HEBDOMADAIRE n°45 du 4 septembre 2015

ARS

- Décision du 24 juillet 2015 fixant les tarifs des prélèvements des eaux de piscine et de baignade.
- Arrêté modificatif n° ARS-PDL/DAS/ASP/A63/2015/44 du 27 août 2015 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires.
- Arrêté n° ARS-PDL/DG/2015-37 du 31 août 2015 de délégation de signature au 1er septembre 2015 à M. Etienne Le MAIGAT, délégué territorial de la Vendée
- Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/n°46-2015/44 du 03 septembre 2015 portant extension de 1 place pour personnes handicapées du Service de Soins Infirmiers A domicile (SSIAD) géré par la Communauté de Communes Loire Divatte.

DIRECCTE

- Décision n° 2015/DIRECCTE/Pôle T du 28 août 2015 portant composition du CRPRP (comité régional de prévention des risques professionnels)
- Arrêté n° 2015/DIRECCTE/BIEV/02 du 3 septembre 2015 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2015.

DREAL

- Arrêté n° 2015/D9REAL/STRV/248 du 12 août 2015 portant agrément des établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places y compris le conducteur.

RECTORAT

- Arrêté du 27 août 2015 relatif aux rythmes scolaires de l'école maternelle Croque Lune TELOCHE – 72 en vigueur à la rentrée scolaire 2015
- Arrêté du 28 août 2015 modifiant la composition du comité technique de l'académie de Nantes
- Arrêté du 01 septembre 2015 relatif aux rythmes scolaires de l'école primaire publique Le Girouard – 72 en vigueur à la rentrée scolaire 2015
- Arrêté du 01 septembre 2015 autorisant l'expérimentation du « collège nouvelle chance » pour l'ensemble des divisions du collège privé St Martin, 70 avenue Léon Bollée 72000 LE MANS à partir de la rentrée 2015
- Arrêté du 01 septembre 2015 portant désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique (CCMA) de l'académie de Nantes

SGAR

- Arrêté SGAR n° 2015/167 du 31 août 2015 précisant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations des chambres de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire à la chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire
- Arrêté n° 2015/SGAR/172 du 3 septembre 2015 fixant la composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en Pays de la Loire

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Décision relative au tarif des prélèvements des eaux de piscine et de baignade

Vu les articles L 1332-8, L 1332-9 et D 1332-12 relatifs au contrôle sanitaire des eaux de piscines ;

Vu l'article L 1321-5 du code de la santé publique relatif aux dépenses du contrôle sanitaire ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 fixant le tarif des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux minérales naturelles, des piscines et des eaux de baignade à facturer par les ARS ;

Vu l'instruction DGS/EA4 n° 2012-98 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 23 novembre 2011 sus visé ;

Considérant que le tarif de prélèvement inclut les frais inhérents au transport sur site ;

Considérant que ces frais de déplacement sont constants quelque soit le nombre d'échantillons prélevés ;

Considérant qu'une piscine peut comprendre plusieurs bassins soumis à l'obligation d'un contrôle sanitaire ;

Considérant que les laboratoires agréés, dans le cadre des marchés publics pour les prestations de prélèvement et d'analyses des eaux de piscines appliquent un tarif forfaitaire pour le premier prélèvement puis un tarif dégressif pour les autres échantillons prélevés le même jour.

Décide :

1-Les frais de prélèvements mentionnés à l'article D. 1332-12 sont facturés à la personne responsable de la piscine ou de la baignade par l'agence régionale de santé des Pays de la Loire comme suit :

Pour le premier échantillon : 28 euros portés à 31 euros en cas de mesure de chlore sur site

Pour chaque échantillon complémentaire prélevé le même jour en matière de piscine : 15 euros

Ces montants sont hors taxe.

2- Cette tarification différenciée selon le nombre d'échantillons prélevés s'applique pour les prestations de service dont l'encaissement par l'agence régionale de santé des Pays de la Loire intervient après la date de la présente décision et concerne ainsi les prélèvements réalisés sur les eaux de piscine à compter du 1^{er} janvier 2013 et sur les eaux de baignade à compter du 1^{er} janvier 2015.

Nantes, le 24 juillet 2015

La directrice générale

Pour la Directrice Générale,
Le Directeur Général Adjoint,

Cécile COURREGES

Docteur Christophe DUVAUX

ARRETE MODIFICATIF N°ARS-PDL/DAS/ASP/A63/2015/44 du 27 AOUT 2015

Fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS-DE-LA-LOIRE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles R.6315-1 à R.6315-6 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles R.3613-1 à R.3613-9 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2009-1173 du 1^{er} octobre 2009 déterminant les modalités de mise en œuvre des expérimentations concernant la permanence des soins en médecine ambulatoire ;
- VU** le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins ;
- VU** le décret n°2015-75 du 27 janvier 2015 relatif à l'organisation de la permanence des soins des chirurgiens-dentistes en ville et des médecins dans les centres de santé ;
- VU** l'avenant n°3 à la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'assurance maladie signé le 30 novembre 2013 ;
- VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/DASPR/542/2012 du 24 juillet 2012 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires pour la région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté modificatif N°ARS-PDL/DAS/DASPR/730/2012 du 15 octobre 2012 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires pour la région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté modificatif N°ARS-PDL/DAS/ASP/40/2013 du 01 février 2013 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires pour la région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté modificatif N°ARS-PDL/DAS/ASP/A-07/2014/44 du 14 février 2014 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires pour la région des Pays de la Loire ;

- VU** l'arrêté modificatif N°ARS-PDL/DAS/ASP/A-36/2014/44 du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires pour la région des Pays de la Loire;
- VU** l'instruction n°DGOS/R2/DSS/1B/CNAMTS/2015-193 du 09 juin 2015 relative à l'organisation de la permanence des soins dentaires;
- VU** la saisine de la commission spécialisée de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 10 juillet 2015 ;
- VU** l'avis favorable de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes en date du 03 juillet 2015;
- VU** la saisine du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Loire Atlantique en date du 05 juin 2015 ;
- VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Maine et Loire en date du 01^{er} juin 2015 ;
- VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Mayenne en date du 08 juin 2015 ;
- VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Sarthe en date du 25 juin 2015 ;
- VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Vendée en date du 15 juin 2015 ;
- VU** l'avis favorable du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Loire-Atlantique en date du 05 juin 2015;
- VU** la saisine du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Maine-et-Loire en date du 16 juin 2015 ;
- VU** la saisine du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Mayenne en date du 08 juin 2015;
- VU** la saisine du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de la Sarthe en date du 24 juin 2015;
- VU** la saisine du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Vendée en date du 04 juin 2015 ;

CONSIDERANT que le cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires est conforme aux dispositions du code de la santé publique (articles R.6315-1 et suivants) ;

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le cahier des charges régional de la permanence des soins annexé à l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/DASPR/542/2012 du 24 juillet 2012, est modifié comme suit :
- I. Les dispositions du paragraphe 1.5.2 intitulé « gardes odontologiques » sont abrogées et remplacées par les dispositions figurant en annexe 1 du présent arrêté;
 - II. Les dispositions de l'Annexe VII-B intitulé "liste des communes rattachées à chaque territoire – Département du Maine et Loire" sont abrogées et remplacées par les dispositions figurant en annexe 2 du présent arrêté.
 - III. Les dispositions de l'Annexe VII-D intitulé "liste des communes rattachées à chaque territoire – Département de la Sarthe" sont abrogées et remplacées par les dispositions figurant en annexe 3 du présent arrêté.
 - IV. La carte des Pays de la Loire des secteurs de PDSA est actualisée conformément aux dispositions précédentes.
- Article 2 :** Le présent arrêté modificatif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 3 :** Le présent arrêté modificatif sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et des cinq préfectures de département.
- Article 4 :** Le présent arrêté modificatif entrera en vigueur le 01^{er} septembre 2015.
- Article 5 :** La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire, le directeur de l'accompagnement et des soins, en lien avec les délégués territoriaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La directrice générale,



Cécile COURREGES

Annexe 1

1.5.2 - Permanence des soins dentaires

La permanence de soins dentaires, définie aux articles R 4127-245 et R 6315-7 et suivants du CSP, est assurée par les chirurgiens-dentistes libéraux et leurs collaborateurs, les chirurgiens-dentistes remplaçants (assurant les obligations de permanence dues par le praticien titulaire remplacé), et les chirurgiens-dentistes des centres de santé qui y participent dans le cadre de leur obligation déontologique prévue à l'article R4127-245 du CSP.

La permanence des soins dentaires est organisée dans chaque département de la région des Pays de la Loire par le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes. Il est retenu 5 secteurs de gardes dans la région, soit un par département. Pour chaque secteur un tableau de permanence sera établi pour une durée minimale de trois mois. Ce tableau précisera les noms et les lieux de dispensation des actes et sera transmis 10 jours au moins avant sa mise en œuvre à la délégation territoriale de l'ARS des Pays de la Loire compétente, à la caisse d'assurance maladie, au service d'aide médicale urgente, à l'ADOPS concernée ainsi qu'aux chirurgiens-dentistes et centres de santé. Toute modification de ce tableau survenue après cette transmission fera l'objet d'une nouvelle communication vers l'ensemble des acteurs.

L'organisation de la permanence des soins dentaires s'organise, pour chaque département de la région des Pays de la Loire, de la façon suivante :

PDS dentaire	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Nombre de praticien assurant les astreintes	5	3	2	1	5
Horaires	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Jours concernés	Dimanches et jours fériés	Dimanches et jours fériés	Dimanches et jours fériés	Dimanches et jours fériés	Dimanches et jours fériés
Modalités d'accès	Répondeur téléphonique de l'ordre	Répondeur téléphonique de l'ordre	Répondeur téléphonique de l'ordre	Répondeur téléphonique de l'ordre	Répondeur téléphonique de l'ordre
Information population	Presse / pharmacie/ praticien/ site internet	Presse / pharmacie/ praticien / site internet	Presse / pharmacie/ praticien/ site internet	Presse / pharmacie/ praticien	Presse / pharmacie/ praticien / site internet
Lisibilité	Information effectuée par le CDOCD au centre 15 et à l'ADOPS	Information effectuée par le CDOCD au centre 15 et à l'ADOPS	Information effectuée par le CDOCD au centre 15 et à l'ADOPS	Information effectuée par le CDOCD au centre 15 et à l'ADOPS	Information effectuée par le CDOCD au centre 15 et à l'ADOPS
Rémunération	75€/astreinte	75€/astreinte	75€/astreinte	75€/astreinte	75€/astreinte

Il revient aux conseils de l'ordre de chaque département de veiller au maillage territorial des praticiens afin que la population départementale puisse accéder de manière équitable au dispositif de PDS. La sectorisation infra départementale du Maine et Loire figure en annexe du présent cahier des charges.

La rémunération de la permanence des soins dentaires, et notamment de l'astreinte et de la majoration spécifique des actes applicable à la permanence des soins dentaires (MCD), s'effectuera selon les modalités prévues à la convention nationale des chirurgiens dentistes, et à fortiori de ses avenants. Elle sera versée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie compétente.

Concernant le suivi du dispositif, celui-ci se fera annuellement et conjointement par l'ARS et l'assurance maladie, cette dernière étant chargée du requêtage.

6 indicateurs seront suivis :

- Nombre de jours de garde par an et par département,
- Nombre de praticiens participant à la garde par département,
- Nombre de praticiens exemptés,
- Taux de participation à la garde,
- Nombre d'actes réalisés,
- Provenance du patient.

Le nombre de praticien exempté devra être communiqué auprès de l'agence par les CDOCD.

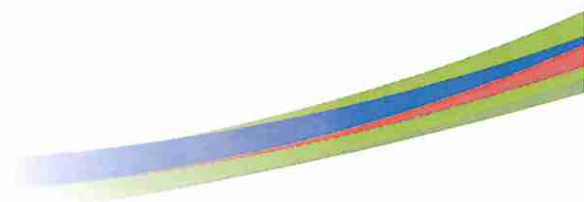
Annexe 2

Les communes de Chemiré, Miré et Morannes sont réintégré sur le secteur de Seiches sur Loir dans le Maine et Loire. Ces communes étaient rattachées auparavant au secteur du Bailleul dans le département de la Sarthe, lors du dernier arrêté modificatif du 16 juillet 2014.

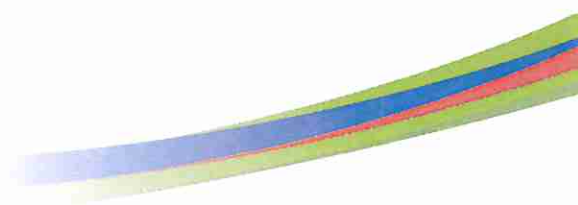
A. Département de Maine-et-Loire

Territoire	de PDSA	Département de la commune	Code INSEE	Nom des communes
1	Angers ville	49	49007	ANGERS
1	Angers ville	49	49015	AVRILLE
1	Angers ville	49	49353	TRELAZE
1	Angers ville	49	49267	SAINT BARTHELEMY D ANJOU
2	Beaufort en Vallée	49	49019	BAUNE
2	Beaufort en Vallée	49	49021	BEAUFORT EN VALLEE
2	Beaufort en Vallée	49	49049	BRION
2	Beaufort en Vallée	49	49106	CORNÉ
2	Beaufort en Vallée	49	49107	CORNILLE LES CAVES
2	Beaufort en Vallée	49	49138	FONTAINE GUERIN
2	Beaufort en Vallée	49	49139	FONTAINE MILON
2	Beaufort en Vallée	49	49147	GEE
2	Beaufort en Vallée	49	49032	BOHALLE
2	Beaufort en Vallée	49	49201	LA MENITRE
2	Beaufort en Vallée	49	49194	MAZE
2	Beaufort en Vallée	49	49280	SAINT GEORGES DU BOIS
2	Beaufort en Vallée	49	49307	SAINT MATHURIN SUR LOIRE
3	Beaupreau	49	49006	ANDREZE
3	Beaupreau	49	49023	BEAUPREAU
3	Beaupreau	49	49027	BEGROLLES EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49034	BOTZ EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49083	CHAUDRON EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49151	GESTE
3	Beaupreau	49	49162	JALLAIS

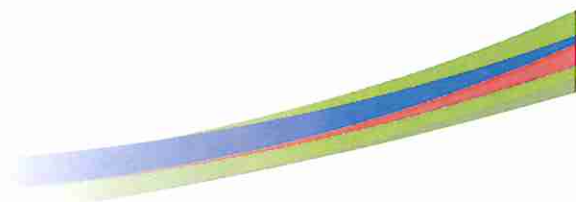
3	Beaupreau	49	49072	CHAPELLE DU GENET
3	Beaupreau	49	49085	LA CHAUSSAIRE
3	Beaupreau	49	49165	LA JUBAUDIERE
3	Beaupreau	49	49243	LA POITEVINIERE
3	Beaupreau	49	49258	LA RENAUDIERE
3	Beaupreau	49	49324	SALLE ET CHAPELLE AUBRY
3	Beaupreau	49	49137	LE FIEF SAUVIN
3	Beaupreau	49	49193	LE MAY SUR EVRE
3	Beaupreau	49	49239	LE PIN EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49252	LE PUISET DORE
3	Beaupreau	49	49206	MONTFAUCON-MONTINGNE SUR LOIRE
3	Beaupreau	49	49218	MONTREVAULT
3	Beaupreau	49	49263	ROUSSAY
3	Beaupreau	49	49273	SAINT CRESPIN SUR MOINE
3	Beaupreau	49	49285	SAINT GERMAIN SUR MOINE
3	Beaupreau	49	49301	SAINT MACAIRE EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49312	SAINT PHILBERT EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49313	SAINT PIERRE MONTLIMART
3	Beaupreau	49	49314	SAINT QUENTIN EN MAUGES
3	Beaupreau	49	49349	TILLIERES
3	Beaupreau	49	49375	VILLEDIEU LA BLOUERE
4	Brissac-Quincé	49	49003	AMBILLOU CHATEAU
4	Brissac-Quincé	49	49012	AUBIGNE SUR LAYON
4	Brissac-Quincé	49	49022	BEAULIEU SUR LAYON
4	Brissac-Quincé	49	49029	BLAISON -GOHIER
4	Brissac-Quincé	49	49047	BRIGNE
4	Brissac-Quincé	49	49050	BRISSAC QUINCE
4	Brissac-Quincé	49	49066	CHAMP SUR LAYON
4	Brissac-Quincé	49	49071	CHANZEAUX
4	Brissac-Quincé	49	49078	CHARCE SAINT ELLIER SUR AUBANCE
4	Brissac-Quincé	49	49086	CHAVAGNES
4	Brissac-Quincé	49	49091	CHEMELLIER
4	Brissac-Quincé	49	49115	COUTURES
4	Brissac-Quincé	49	49133	FAVERAYE MACHELLES
4	Brissac-Quincé	49	49134	FAYE D ANJOU



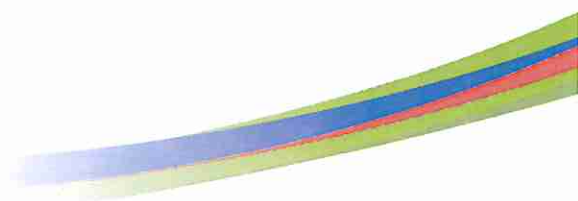
4	Brissac-Quincé	49	49154	GREZILLE
4	Brissac-Quincé	49	49167	JUIGNE SUR LOIRE
4	Brissac-Quincé	49	49001	ALLEUDS
4	Brissac-Quincé	49	49181	LOUERRE
4	Brissac-Quincé	49	49186	LUIGNE
4	Brissac-Quincé	49	49191	MARTIGNE BRIAND- NOTRE DAMED'ALENCON
4	Brissac-Quincé	49	49227	MARTIGNE BRIAND- NOTRE DAMED'ALENCON
4	Brissac-Quincé	49	49230	NOYANT LA PLAINE
4	Brissac-Quincé	49	49256	RABLAY SUR LAYON
4	Brissac-Quincé	49	49290	SAINT JEAN DES MAUVRETS
4	Brissac-Quincé	49	49292	SAINT LAMBERT DU LATTAY
4	Brissac-Quincé	49	49308	SAINT MELAINE SUR AUBANCE
4	Brissac-Quincé	49	49317	SAINT REMY LA VARENNE
4	Brissac-Quincé	49	49318	SAINT SATURNIN SUR LOIRE
4	Brissac-Quincé	49	49322	SAINT SULPICE
4	Brissac-Quincé	49	49327	SAULGE L HOPITAL
4	Brissac-Quincé	49	49338	SOULAINES SUR AUBANCE
4	Brissac-Quincé	49	49345	THOUARCE
4	Brissac-Quincé	49	49348	TIGNE
4	Brissac-Quincé	49	49363	VAUCHRETIEN
5	Chalonnnes sur Loire	49	49024	BEAUSSE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49028	BEHUARD
5	Chalonnnes sur Loire	49	49039	BOURGNEUF EN MAUGES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49063	CHALONNES SUR LOIRE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49068	CHAMPTOCE SUR LOIRE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49082	CHAUDEFONDS SUR LAYON
5	Chalonnnes sur Loire	49	49120	DENEE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49160	INGRANDES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49169	LA JUMELLIERE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49244	LA POMMERAYE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49247	LA POSSONNIERE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49204	LE MESNIL EN VALLEE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49212	MONTJEAN SUR LOIRE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49225	NEUVY EN MAUGES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49259	ROCHEFORT SUR LOIRE



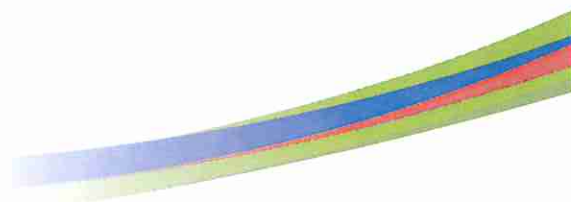
5	Chalonnnes sur Loire	49	49265	SAINT AUBIN DE LUIGNE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49266	SAINT AUGUSTIN DES BOIS
5	Chalonnnes sur Loire	49	49283	SAINT GEORGES SUR LOIRE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49284	SAINT GERMAIN DES PRES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49289	SAINT JEAN DE LINIERES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49295	SAINT LAURENT DE LA PLAINE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49306	SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
5	Chalonnnes sur Loire	49	49321	SAINT SIGISMOND
5	Chalonnnes sur Loire	49	49268	SAINTE CHRISTINE
5	Chalonnnes sur Loire	49	49329	SAVENNIERES
5	Chalonnnes sur Loire	49	49376	VILLEMOISAN
6	Cholet	49	49070	CHANTELOUP LES BOIS
6	Cholet	49	49099	CHOLET
6	Cholet	49	49260	LA ROMAGNE
6	Cholet	49	49332	LA SEGUINIERE
6	Cholet	49	49343	LA TESSOUALLE
6	Cholet	49	49179	LE LONGERON
6	Cholet	49	49192	MAULEVRIER
6	Cholet	49	49195	MAZIERES EN MAUGES
6	Cholet	49	49231	NUAILLE
6	Cholet	49	49264	SAINT ANDRE DE LA MARCHÉ
6	Cholet	49	49269	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
6	Cholet	49	49299	SAINT LEGER SOUS CHOLET
6	Cholet	49	49350	TORFOU
6	Cholet	49	49352	TOUTLEMONDE
6	Cholet	49	49355	TREMENTINES
6	Cholet	49	49371	VEZINS
6	Cholet	49	49381	YZERNAY
6	Cholet	49	49058	LES CERQUEUX DE MAULEVRIER
6	Cholet	49	49336	SOMLOIRE
6	Cholet	85	85283	TIFFAUGES
7	La Membrolle sur Longuené	49	49020	BEAUCOUZE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49026	BECON LES GRANITS
7	La Membrolle sur Longuené	49	49043	BRAIN SUR LONGUENEE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49055	CANTENAY EPINARD



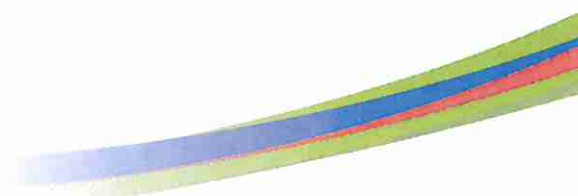
7	La Membrolle sur Longuené	49	49065	CHAMPIGNE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49067	CHAMPTOUSSE SUR BACONNE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49095	CHENILLE CHANGE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49130	ECUILLE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49135	FENEU
7	La Membrolle sur Longuené	49	49155	GREZ NEUVILLE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49196	LA MEIGNANNE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49200	LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49249	LA POUZE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49176	LE LION D ANGERS
7	La Membrolle sur Longuené	49	49183	LE LOUROUX BECONNAIS
7	La Membrolle sur Longuené	49	49242	LE PLESSIS MACE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49214	MONTREUIL JUIGNE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49217	MONTREUIL SUR MAINE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49251	PRUILLE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49254	QUERRE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49271	SAINT CLEMENT DE LA PLACE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49294	SAINT LAMBERT LA POTHERIE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49298	SAINT LEGER DES BOIS
7	La Membrolle sur Longuené	49	49330	SCEAUX D ANJOU
7	La Membrolle sur Longuené	49	49339	SOULAIRE ET BOURG
7	La Membrolle sur Longuené	49	49344	THORIGNE D ANJOU
7	La Membrolle sur Longuené	49	49189	MARIGNE
7	La Membrolle sur Longuené	49	49335	SOEURDRES
8	Les Ponts de Cé	49	49004	ANDARD
8	Les Ponts de Cé	49	49035	BOUCHEMAINE
8	Les Ponts de Cé	49	49042	BRAIN SUR L AUTHION
8	Les Ponts de Cé	49	49117	LA DAGUENIERE
8	Les Ponts de Cé	49	49246	LES PONTS DE CE
8	Les Ponts de Cé	49	49222	MOZE SUR LOUET
8	Les Ponts de Cé	49	49223	MURS ERIGNE
8	Les Ponts de Cé	49	49288	SAINT JEAN DE LA CROIX
8	Les Ponts de Cé	49	49278	SAINTE GEMMES SUR LOIRE
9	Longué	49	49013	AUVERSE
9	Longué	49	49018	BAUGE (BAUGE EN ANJOU)



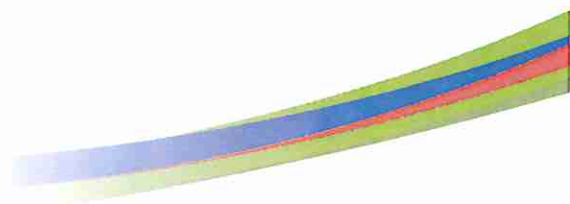
9	Longué	49	49030	BLOU
9	Longué	49	49031	BOCE
9	Longué	49	49044	BREIL
9	Longué	49	49052	BROC
9	Longué	49	49062	CHALONNES SOUS LE LUDE
9	Longué	49	49079	CHARTRENE
9	Longué	49	49087	CHAVAINES
9	Longué	49	49097	CHEVIRE LE ROUGE
9	Longué	49	49098	CHIGNE
9	Longué	49	49101	CLEFS
9	Longué	49	49114	COURLEON
9	Longué	49	49116	CUON
9	Longué	49	49122	DENEZE SOUS LE LUDE
9	Longué	49	49128	ECHEMIRE
9	Longué	49	49149	GENNES
9	Longué	49	49150	GENNETEIL
9	Longué	49	49171	LA LANDE CHASLES
9	Longué	49	49237	LA PELLERINE
9	Longué	49	49173	LASSE
9	Longué	49	49157	LE GUEDENIAU
9	Longué	49	49346	LE THOUREIL
9	Longué	49	49372	LE VIEIL BAUGE (BAUGE-EN-ANJOU)
9	Longué	49	49261	LES ROSIERS SUR LOIRE
9	Longué	49	49175	LINIERES BOUTON
9	Longué	49	49180	LONGUE JUMELLES
9	Longué	49	49197	MEIGNE LE VICOMTE
9	Longué	49	49202	MEON
9	Longué	49	49213	MONTROLLIN (BAUGE-EN-ANJOU)
9	Longué	49	49221	MOULIERNE
9	Longué	49	49224	NEUILLE
9	Longué	49	49228	NOYANT
9	Longué	49	49234	PARCAY LES PINS
9	Longué	49	49245	PONTIGNE (BAUGE-EN-ANJOU)
9	Longué	49	49272	SAINT CLEMENT DES LEVEES
9	Longué	49	49279	SAINT GEORGES DES SEPT VOIES



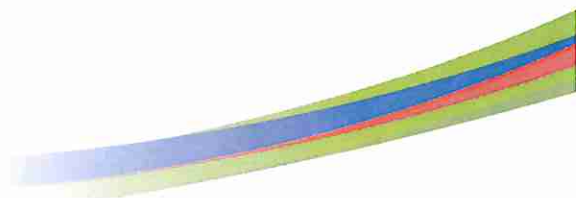
9	Longué	49	49303	SAINT MARTIN D ARCE (BAUGE-EN-ANJOU)
9	Longué	49	49311	SAINT PHILBERT DU PEUPLE
9	Longué	49	49315	SAINT QUENTIN LES BEAUREPAIRE
9	Longué	49	49380	VAULANDRY
9	Longué	49	49368	VERNANTES
9	Longué	49	49369	VERNOIL
9	Longué	49	49378	VIVY
10	Saumur	49	49002	ALLONNES
10	Saumur	49	49009	ANTOIGNE
10	Saumur	49	49011	ARTANNES SUR THOUET
10	Saumur	49	49041	BRAIN SUR ALLONNES
10	Saumur	49	49046	BREZE
10	Saumur	49	49053	BROSSAY
10	Saumur	49	49060	CHACE
10	Saumur	49	49094	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT
10	Saumur	49	49100	CIZAY LA MADELEINE
10	Saumur	49	49104	CONCOURSON SUR LAYON
10	Saumur	49	49113	COURCHAMPS
10	Saumur	49	49121	DENEZE SOUS DOUE
10	Saumur	49	49123	DISTRE
10	Saumur	49	49125	DOUE LA FONTAINE
10	Saumur	49	49131	EPIEDS
10	Saumur	49	49140	FONTEVRAUD L ABBAYE
10	Saumur	49	49141	FORGES
10	Saumur	49	49045	BREILLE LES PINS
10	Saumur	49	49112	LE COUDRAY MACOUARD
10	Saumur	49	49253	LE PUY NOTRE DAME
10	Saumur	49	49359	LES ULMES
10	Saumur	49	49365	LES VERCHERS SUR LAYON
10	Saumur	49	49182	LOURESSE ROCHEMENIER
10	Saumur	49	49198	MEIGNE
10	Saumur	49	49207	MONTFORT
10	Saumur	49	49215	MONTREUIL BELLAY
10	Saumur	49	49219	MONTSOREAU
10	Saumur	49	49235	PARNAY



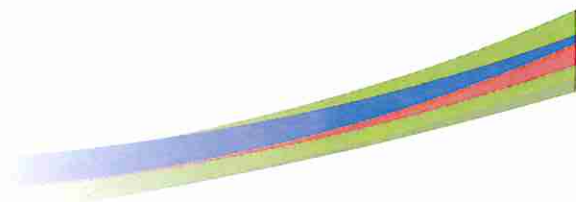
10	Saumur	49	49262	ROU MARSON
10	Saumur	49	49274	SAINT CYR EN BOURG
10	Saumur	49	49282	SAINT GEORGES SUR LAYON
10	Saumur	49	49291	SAINT JUST SUR DIVE
10	Saumur	49	49302	SAINT MACAIRE DU BOIS
10	Saumur	49	49304	SAINT MARTIN DE LA PLACE
10	Saumur	49	49328	SAUMUR
10	Saumur	49	49341	SOUZAY CHAMPIGNY
10	Saumur	49	49342	TANCOIGNE
10	Saumur	49	49358	TURQUANT
10	Saumur	49	49361	VARENNES SUR LOIRE
10	Saumur	49	49362	VARRAINS
10	Saumur	49	49364	VAUDELNAY
10	Saumur	49	49370	VERRIE
10	Saumur	49	49374	VILLEBERNIER
11	Segré	49	49005	ANDIGNE
11	Segré	49	49008	ANGRIE
11	Segré	49	49014	AVIRE
11	Segré	49	49036	BOUILLE MENARD
11	Segré	49	49038	BOURG L EVEQUE
11	Segré	49	49054	CANDE
11	Segré	49	49061	CHALLAIN LA POTHERIE
11	Segré	49	49064	CHAMBELLAY
11	Segré	49	49081	CHATELAIS
11	Segré	49	49089	CHAZE SUR ARGOS
11	Segré	49	49103	COMBREE
11	Segré	49	49144	FREIGNE
11	Segré	49	49148	GENE
11	Segré	49	49156	GRUGE L HOPITAL
11	Segré	49	49158	L HOTELLERIE DE FLEE
11	Segré	49	49073	LA CHAPELLE HULLIN
11	Segré	49	49077	LA CHAPELLE SUR OUDON
11	Segré	49	49108	LA CORNUAILLE
11	Segré	49	49136	LA FERRIERE DE FLEE
11	Segré	49	49161	LA JAILLE YVON



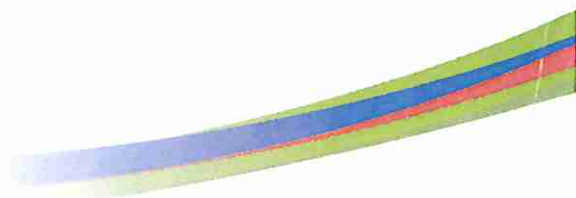
11	Segré	49	49037	BOURG D'IRE
11	Segré	49	49354	LE TREMBLAY
11	Segré	49	49178	LOIRE
11	Segré	49	49184	LOUVAINES
11	Segré	49	49187	MARANS
11	Segré	49	49208	MONTGUILLON
11	Segré	49	49226	NOELLET
11	Segré	49	49229	NOYANT LA GRAVOYERE
11	Segré	49	49233	NYOISEAU
11	Segré	49	49305	SAINT MARTIN DU BOIS
11	Segré	49	49309	SAINT MICHEL ET CHANVEAUX
11	Segré	49	49319	SAINT SAUVEUR DE FLEE
11	Segré	49	49277	SAINTE GEMMES D ANDIGNE
11	Segré	49	49331	SEGRE
11	Segré	49	49366	VERGONNES
11	Segré	49	49367	VERN D ANJOU
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49017	BARACE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49025	BEAUVAU
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49048	BRIOLLAY
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49051	BRISSARTHE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49080	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49084	CHAUMONT D ANJOU
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49090	CHEFFES
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49096	CHERRE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49105	CONTIGNE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49110	CORZE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49127	DURTAL
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49129	ECOUFLANT
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49132	ETRICHE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49143	FOUGERE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49159	HUILLE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49163	JARZE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49170	JUVARDEIL
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49076	CHAPELLE SAINT LAUD
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49241	LE PLESSIS GRAMMOIRE



12	Seiches-sur-le-Loir	49	49257	LES RAIRIES
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49174	LEZIGNE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49185	LUE EN BAUGEOIS
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49188	MARCE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49209	MONTIGNE LES RAIRIES
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49216	MONTREUIL SUR LOIR
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49238	PELLOUAILLES LES VIGNES
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49323	SAINT SYLVAIN D ANJOU
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49326	SARRIGNE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49333	SEICHES SUR LE LOIR
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49334	SERMAISE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49337	SOUCELLES
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49347	TIERCE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49377	VILLEVEQUE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49119	DAUMERAY
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49093	CHEMIRE SUR SARTHE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49205	MIRE
12	Seiches-sur-le-Loir	49	49220	MORANNES
13	Vihiers	49	49057	CERNUSSON
13	Vihiers	49	49092	Chemillé
13	Vihiers	49	49102	Cléré-sur-Layon
13	Vihiers	49	49109	CORON
13	Vihiers	49	49111	Cossé-d'Anjou
13	Vihiers	49	49074	Chapelle-Rousselin
13	Vihiers	49	49142	Fosse-de-Tigné
13	Vihiers	49	49240	La Plaine
13	Vihiers	49	49325	La Salle-de-Vihiers
13	Vihiers	49	49351	LA TOURLANDRY
13	Vihiers	49	49059	Cerqueux-sous-Passavant
13	Vihiers	49	49199	Melay
13	Vihiers	49	49211	Montilliers
13	Vihiers	49	49232	NUEIL SUR LAYON
13	Vihiers	49	49236	PASSAVANT SUR LAYON
13	Vihiers	49	49281	Saint-Georges-des-Gardes
13	Vihiers	49	49300	Saint-Lézin



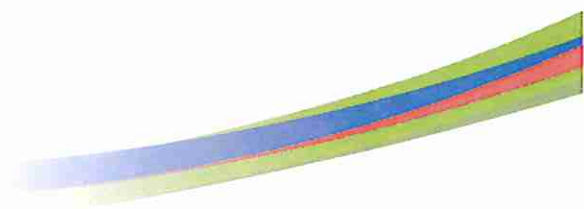
13	Vihiers	49	49310	Saint-Paul-du-Bois
13	Vihiers	49	49356	Trémont
13	Vihiers	49	49153	Valanjou
13	Vihiers	49	49373	Vihiers
Communes du Maine et Loire rattachées à la Loire Atlantique				
44-1	Ancenis	49	49040	BOUZILLE
44-1	Ancenis	49	49069	CHAMPTOCEAUX
44-1	Ancenis	49	49126	DRAIN
44-1	Ancenis	49	49033	LA BOISSIERE SUR EVRE
44-1	Ancenis	49	49075	LA CHAPELLE SAINT FLORENT
44-1	Ancenis	49	49360	LA VARENNE
44-1	Ancenis	49	49172	LANDEMONT
44-1	Ancenis	49	49145	LE FUILLET
44-1	Ancenis	49	49190	LE MARILLAIS
44-1	Ancenis	49	49177	LIRE
44-1	Ancenis	49	49270	SAINT CHRISTOPHE LA COUPERIE
44-1	Ancenis	49	49276	SAINT FLORENT LE VIEIL
44-1	Ancenis	49	49296	SAINT LAURENT DES AUTELS
44-1	Ancenis	49	49297	SAINT LAURENT DU MOTTAY
44-1	Ancenis	49	49316	SAINT REMY EN MAUGES
44-1	Ancenis	49	49320	SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT
44-2	Châteaubriant	49	49010	ARMAILLE
44-2	Châteaubriant	49	49056	CARBAY
44-2	Châteaubriant	49	49088	CHAZE HENRY
44-2	Châteaubriant	49	49250	LA PREVIERE
44-2	Châteaubriant	49	49248	POUANCE



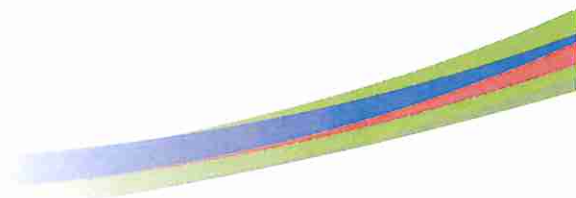
Annexe 3

A. Département de la Sarthe

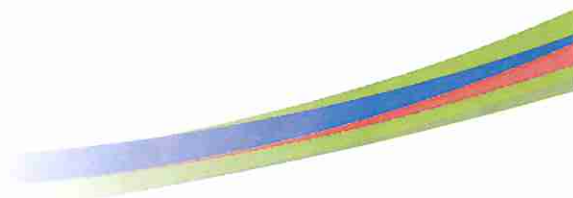
Territoire	de PDSA	Département de la commune	Code INSEE	Nom des communes
72-1	Le Bailleul	72	72009	ARTHEZÉ
72-1	Le Bailleul	72	72010	ASNIERES SUR VEGRE
72-1	Le Bailleul	72	72016	AUVERS LE HAMON
72-1	Le Bailleul	72	72019	AVESSÉ
72-1	Le Bailleul	72	72021	AVOISE
72-1	Le Bailleul	72	72025	BAZOUGES SUR LE LOIR
72-1	Le Bailleul	72	72044	BOUSSE
72-1	Le Bailleul	72	72050	BRULON
72-1	Le Bailleul	72	72059	CHANTENAY VILLEDIEU
72-1	Le Bailleul	72	72083	CHEVILLÉ
72-1	Le Bailleul	72	72084	CLERMONT CRÉANS
72-1	Le Bailleul	72	72100	COURCELLES LA FORÊT
72-1	Le Bailleul	72	72106	COURTILLERS
72-1	Le Bailleul	72	72108	CRE
72-1	Le Bailleul	72	72110	CROSMIERES
72-1	Le Bailleul	72	72123	DUREIL
72-1	Le Bailleul	72	72136	FONTENAY SUR VÈGRE
72-1	Le Bailleul	72	72151	JUIGNÉ SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72061	LA CHAPELLE D ALIGNE
72-1	Le Bailleul	72	72154	LA FLÈCHE
72-1	Le Bailleul	72	72135	LA FONTAINE SAINT MARTIN
72-1	Le Bailleul	72	72022	LE BAILLEUL
72-1	Le Bailleul	72	72163	LIGRON
72-1	Le Bailleul	72	72167	LOUAILLES
72-1	Le Bailleul	72	72175	LUCHÉ PRINGÉ
72-1	Le Bailleul	72	72179	MALICORNE SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72185	MAREIL SUR LOIR
72-1	Le Bailleul	72	72195	MÉZERAY
72-1	Le Bailleul	72	72232	NOTRE DAME DU PE



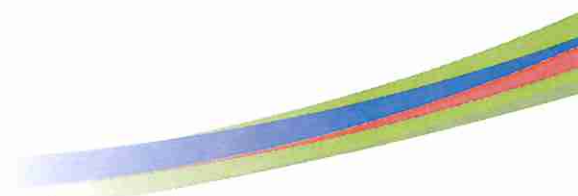
72-1	Le Bailleul	72	72223	NOYEN SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72228	PARCÉ SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72236	PINCÉ
72-1	Le Bailleul	72	72237	PIRMIL
72-1	Le Bailleul	72	72239	POILLÉ SUR VÈGRE
72-1	Le Bailleul	72	72244	PRECIGNE
72-1	Le Bailleul	72	72264	SABLÉ SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72274	SAINT CHRISTOPHE EN CHAMPAGNE
72-1	Le Bailleul	72	72291	SAINT JEAN DE LA MOTTE
72-1	Le Bailleul	72	72307	SAINT OUEN EN CHAMPAGNE
72-1	Le Bailleul	72	72312	SAINT PIERRE DES BOIS
72-1	Le Bailleul	72	72336	SOLESMES
72-1	Le Bailleul	72	72343	SOUVIGNÉ SUR SARTHE
72-1	Le Bailleul	72	72347	TASSÉ
72-1	Le Bailleul	72	72357	THORÉE LES PINS
72-1	Le Bailleul	72	72377	VILLAINES SOUS MALICORNE
72-1	Le Bailleul	72	72378	VION
72-1	Le Bailleul	72	72379	VIRE EN CHAMPAGNE
72-2	Château-du-Loir	72	72013	AUBIGNÉ RACAN
72-2	Château-du-Loir	72	72028	BEAUMONT PIED DE BOEUF
72-2	Château-du-Loir	72	72027	BEAUMONT SUR DÊME
72-2	Château-du-Loir	72	72052	CHAHAINES
72-2	Château-du-Loir	72	72071	CHÂTEAU DU LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72077	CHENU
72-2	Château-du-Loir	72	72098	COULONGÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72103	COURDEMANCHE
72-2	Château-du-Loir	72	72115	DISSAY SOUS COURCILLON
72-2	Château-du-Loir	72	72117	DISSÉ SOUS LE LUDE
72-2	Château-du-Loir	72	72134	FLÉE
72-2	Château-du-Loir	72	72153	JUPILLES
72-2	Château-du-Loir	72	72049	LA BRUÈRE SUR LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72060	LA CHAPELLE AUX CHOUX
72-2	Château-du-Loir	72	72068	LA CHARTRE SUR LE LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72160	LAVERNAT
72-2	Château-du-Loir	72	72176	LE LUDE



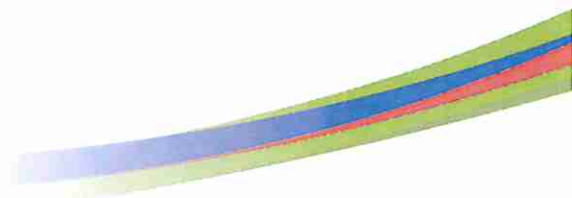
72-2	Château-du-Loir	72	72161	LHOMME
72-2	Château-du-Loir	72	72173	LUCEAU
72-2	Château-du-Loir	72	72182	MANSIGNÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72183	MARÇON
72-2	Château-du-Loir	72	72191	MAYET
72-2	Château-du-Loir	72	72203	MONTABON
72-2	Château-du-Loir	72	72221	NOGENT SUR LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72240	PONCE SUR LE LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72243	PONTVALLAIN
72-2	Château-du-Loir	72	72248	PRUILLÉ L'EGUILLÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72262	RUILLÉ SUR LOIR
72-2	Château-du-Loir	72	72283	SAINT GERMAIN D ARCÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72311	SAINT PIERRE DE CHEVILLÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72314	SAINT PIERRE DU LOROUER
72-2	Château-du-Loir	72	72325	SAINT VINCENT DU LOROUER
72-2	Château-du-Loir	72	72327	SARCÉ
72-2	Château-du-Loir	72	72330	SAVIGNÉ SOUS LE LUDE
72-2	Château-du-Loir	72	72356	THOIRÉ SUR DINAN
72-2	Château-du-Loir	72	72364	VAAS
72-2	Château-du-Loir	72	72369	VERNEIL LE CHETIF
72-2	Château-du-Loir	72	72384	VOUVRAY SUR LOIR
72-3	La Ferté-Bernard	72	72020	AVEZÉ
72-3	La Ferté-Bernard	72	72031	BEILLÉ
72-3	La Ferté-Bernard	72	72038	BOESSÉ LE SEC
72-3	La Ferté-Bernard	72	72041	BOUER
72-3	La Ferté-Bernard	72	72057	CHAMPROND
72-3	La Ferté-Bernard	72	72080	CHERRÉ
72-3	La Ferté-Bernard	72	72081	CHERREAU
72-3	La Ferté-Bernard	72	72090	CONNÉRRÉ
72-3	La Ferté-Bernard	72	72093	CORMES
72-3	La Ferté-Bernard	72	72105	COURGENARD
72-3	La Ferté-Bernard	72	72114	DEHAULT
72-3	La Ferté-Bernard	72	72122	DUNEAU
72-3	La Ferté-Bernard	72	72144	GREEZ SUR ROC
72-3	La Ferté-Bernard	72	72040	LA BOSSE



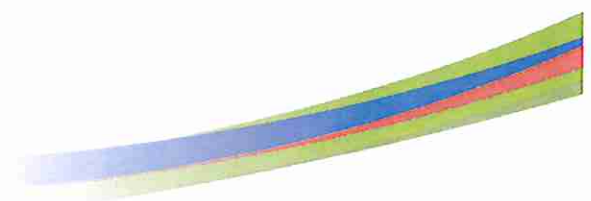
72-3	La Ferté-Bernard	72	72062	LA CHAPELLE DU BOIS
72-3	La Ferté-Bernard	72	72067	LA CHAPELLE SAINT REMY
72-3	La Ferté-Bernard	72	72132	LA FERTE BERNARD
72-3	La Ferté-Bernard	72	72156	LAMNAY
72-3	La Ferté-Bernard	72	72172	LE LUART
72-3	La Ferté-Bernard	72	72193	MELLERAY
72-3	La Ferté-Bernard	72	72208	MONTMIRAIL
72-3	La Ferté-Bernard	72	72245	PREVAL
72-3	La Ferté-Bernard	72	72246	PREVELLES
72-3	La Ferté-Bernard	72	72267	SAINT AUBIN DES COUDRAIS
72-3	La Ferté-Bernard	72	72271	SAINT CELERIN
72-3	La Ferté-Bernard	72	72277	SAINT DENIS DES COUDRAIS
72-3	La Ferté-Bernard	72	72281	SAINT GEORGES DU ROSAY
72-3	La Ferté-Bernard	72	72288	SAINT HILAIRE LE LIERRU
72-3	La Ferté-Bernard	72	72292	SAINT JEAN DES ECHELLES
72-3	La Ferté-Bernard	72	72296	SAINT MAIXENT
72-3	La Ferté-Bernard	72	72302	SAINT MARTIN DES MONTS
72-3	La Ferté-Bernard	72	72322	SAINT ULPHACE
72-3	La Ferté-Bernard	72	72331	SCEAUX SUR HUISNE
72-3	La Ferté-Bernard	72	72342	SOUVIGNE SUR MEME
72-3	La Ferté-Bernard	72	72353	THELIGNY
72-3	La Ferté-Bernard	72	72363	TUFFÉ
72-3	La Ferté-Bernard	72	72375	VILLAINES LA GOSNAIS
72-3	La Ferté-Bernard	72	72383	VOUVRAY SUR HUISNE
72-4				
72-5	Le Mans	72	72181	LE MANS
72-6	Nord du Mans	72	72001	AIGNE
72-6	Nord du Mans	72	72004	AMNÉ
72-6	Nord du Mans	72	72012	ASSÉ LE RIBOUL
72-6	Nord du Mans	72	72017	AUVERS SOUS MONTFAUCON
72-6	Nord du Mans	72	72023	BALLON
72-6	Nord du Mans	72	72026	BEAUFAY
72-6	Nord du Mans	72	72029	BEAUMONT SUR SARTHE
72-6	Nord du Mans	72	72045	BRAINS SUR GEE
72-6	Nord du Mans	72	72070	CHASSILLÉ



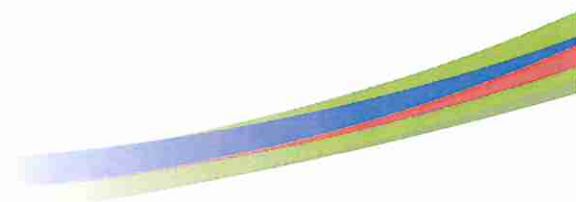
72-6	Nord du Mans	72	72073	CHAUFOUR NOTRE DAME
72-6	Nord du Mans	72	72095	COULAINES
72-6	Nord du Mans	72	72096	COULANS SUR GEE
72-6	Nord du Mans	72	72099	COURCEBOEUF
72-6	Nord du Mans	72	72107	CRANNES EN CHAMPAGNE
72-6	Nord du Mans	72	72113	DEGRE
72-6	Nord du Mans	72	72130	FAY
72-6	Nord du Mans	72	72150	JOUE L ABBÉ
72-6	Nord du Mans	72	72152	JUILLÉ
72-6	Nord du Mans	72	72024	LA BAZOGE
72-6	Nord du Mans	72	72065	LA CHAPELLE SAINT AUBIN
72-6	Nord du Mans	72	72066	LA CHAPELLE SAINT FRAY
72-6	Nord du Mans	72	72147	LA GUIERCHE
72-6	Nord du Mans	72	72198	LA MILESSÉ
72-6	Nord du Mans	72	72249	LA QUINTE
72-6	Nord du Mans	72	72157	LAVARDIN
72-6	Nord du Mans	72	72362	LE TRONCHET
72-6	Nord du Mans	72	72166	LONGNES
72-6	Nord du Mans	72	72168	LOUÉ
72-6	Nord du Mans	72	72184	MAREIL EN CHAMPAGNE
72-6	Nord du Mans	72	72186	MARESCHE
72-6	Nord du Mans	72	72205	MONTBIZOT
72-6	Nord du Mans	72	72217	NEUVILLE SUR SARTHE
72-6	Nord du Mans	72	72247	PRUILLE LE CHETIF
72-6	Nord du Mans	72	72257	ROUILLON
72-6	Nord du Mans	72	72275	SAINT CORNEILLE
72-6	Nord du Mans	72	72280	SAINT GEORGES DU BOIS
72-6	Nord du Mans	72	72290	SAINT JEAN D ASSÉ
72-6	Nord du Mans	72	72297	SAINT MARCEAU
72-6	Nord du Mans	72	72301	SAINT MARS SOUS BALLON
72-6	Nord du Mans	72	72310	SAINT PAVACE
72-6	Nord du Mans	72	72320	SAINT SATURNIN
72-6	Nord du Mans	72	72289	SAINT JAMME SUR SARTHE
72-6	Nord du Mans	72	72319	SAINT SABINE SUR LONGEVE
72-6	Nord du Mans	72	72328	SARGÉ LES LE MANS



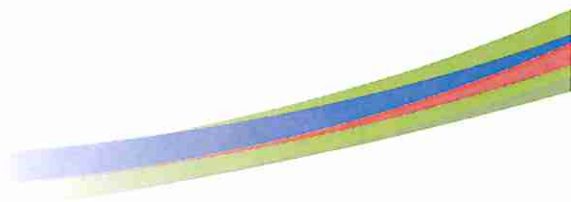
72-6	Nord du Mans	72	72329	SAVIGNE L EVEQUE
72-6	Nord du Mans	72	72335	SILLE LE PHILIPPE
72-6	Nord du Mans	72	72338	SOUILLE
72-6	Nord du Mans	72	72340	SOULIGNE SOUS BALLON
72-6	Nord du Mans	72	72348	TASSILLE
72-6	Nord du Mans	72	72349	TEILLÉ
72-6	Nord du Mans	72	72359	TORCÉ EN VALLEE
72-6	Nord du Mans	72	72360	TRANGE
72-6	Nord du Mans	72	72367	VALLON SUR GÉE
72-6	Nord du Mans	72	72380	VIVOIN
72-6	Nord du Mans	72	72386	YVRE L EVEQUE
72-7	Sud du Mans	72	72003	ALLONNES
72-7	Sud du Mans	72	72007	ARDENAY SUR MERIZE
72-7	Sud du Mans	72	72008	ARNAGE
72-7	Sud du Mans	72	72047	BRETTE LES PINS
72-7	Sud du Mans	72	72051	CERANS FOULLETOURTE
72-7	Sud du Mans	72	72053	CHALLES
72-7	Sud du Mans	72	72054	CHAMPAGNÉ
72-7	Sud du Mans	72	72058	CHANGÉ
72-7	Sud du Mans	72	72072	CHATEAU L HERMITAGE
72-7	Sud du Mans	72	72075	CHEMIRÉ LE GAUDIN
72-7	Sud du Mans	72	72124	ECOMMOY
72-7	Sud du Mans	72	72127	ETIVAL LES LE MANS
72-7	Sud du Mans	72	72129	FATINES
72-7	Sud du Mans	72	72131	FERCÉ SUR SARTHE
72-7	Sud du Mans	72	72133	FILLÉ
72-7	Sud du Mans	72	72146	GUÉCÉLARD
72-7	Sud du Mans	72	72346	LA SUZE SUR SARTHE
72-7	Sud du Mans	72	72155	LAIGNÉ EN BELIN
72-7	Sud du Mans	72	72046	LE BREIL SUR MERIZE
72-7	Sud du Mans	72	72143	LE GRAND LUCÉ
72-7	Sud du Mans	72	72165	LOMBRON
72-7	Sud du Mans	72	72169	LOUPLANDE
72-7	Sud du Mans	72	72177	MAIGNÉ
72-7	Sud du Mans	72	72187	MARIGNÉ LAILLÉ



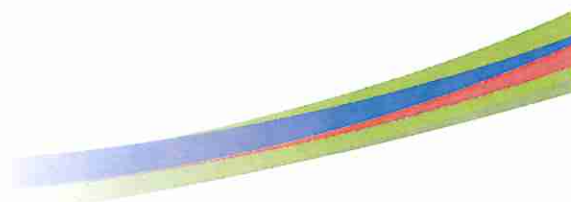
72-7	Sud du Mans	72	72200	MONCÉ EN BELIN
72-7	Sud du Mans	72	72241	MONTFORT LE GESNOIS
72-7	Sud du Mans	72	72213	MULSANNE
72-7	Sud du Mans	72	72224	NUILLÉ LE JALAI
72-7	Sud du Mans	72	72226	OIZÉ
72-7	Sud du Mans	72	72231	PARIGNE L EVEQUE
72-7	Sud du Mans	72	72230	PARIGNÉ LE POLIN
72-7	Sud du Mans	72	72252	REQUEIL
72-7	Sud du Mans	72	72253	ROÉZÉ SUR SARTHE
72-7	Sud du Mans	72	72260	RUAUDIN
72-7	Sud du Mans	72	72268	SAINT BIEZ EN BELIN
72-7	Sud du Mans	72	72287	SAINT GERVAIS EN BELIN
72-7	Sud du Mans	72	72293	SAINT JEAN DU BOIS
72-7	Sud du Mans	72	72299	SAINT MARS D OUTILLÉ
72-7	Sud du Mans	72	72300	SAINT MARS LA BRIERE
72-7	Sud du Mans	72	72306	SAINT OUEN EN BELIN
72-7	Sud du Mans	72	72339	SOULIGNÉ FLACÉ
72-7	Sud du Mans	72	72341	SOULITRÉ
72-7	Sud du Mans	72	72344	SPAY
72-7	Sud du Mans	72	72345	SURFONDS
72-7	Sud du Mans	72	72350	TÉLOCHÉ
72-7	Sud du Mans	72	72381	VOIVRES LES LE MANS
72-7	Sud du Mans	72	72382	VOLNAY
72-7	Sud du Mans	72	72385	YVRÉ LE POLIN
72-8	Mamers	72	72002	AILLIÈRES BEAUVOIR
72-8	Mamers	72	72005	ANCINNES
72-8	Mamers	72	72006	ARCONNAY
72-8	Mamers	72	72018	AVESNES EN SAOSNOIS
72-8	Mamers	72	72034	BERUS
72-8	Mamers	72	72036	BETHON
72-8	Mamers	72	72037	BLÈVES
72-8	Mamers	72	72039	BONNETABLE
72-8	Mamers	72	72043	BOURG LE ROI
72-8	Mamers	72	72048	BRIOSNE LES SABLES
72-8	Mamers	72	72056	CHAMPFLEUR



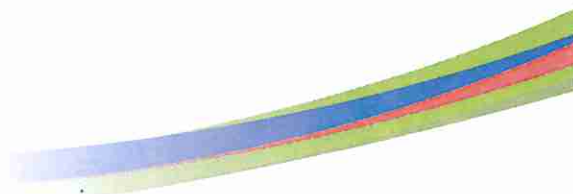
72-8	Mamers	72	72069	CHASSE
72-8	Mamers	72	72076	CHENAY
72-8	Mamers	72	72078	CHERANCE
72-8	Mamers	72	72079	CHERISAY
72-8	Mamers	72	72086	COMMERVEIL
72-8	Mamers	72	72088	CONGÉ SUR ORNE
72-8	Mamers	72	72091	CONTILLY
72-8	Mamers	72	72097	COULOMBIERS
72-8	Mamers	72	72101	COURCEMONT
72-8	Mamers	72	72102	COURCIVAL
72-8	Mamers	72	72104	COURGAINS
72-8	Mamers	72	72112	DANGEUL
72-8	Mamers	72	72116	DISSÉ SOUS BALLON
72-8	Mamers	72	72120	DOUCELLES
72-8	Mamers	72	72142	GRANDCHAMP
72-8	Mamers	72	72148	JAUZÉ
72-8	Mamers	72	72137	LA FRESNAYE SUR CHEDOUET
72-8	Mamers	72	72082	LE CHEVAIN
72-8	Mamers	72	72015	LES AULNEAUX
72-8	Mamers	72	72192	LES MEES
72-8	Mamers	72	72162	LIGNIERES LA CARELLE
72-8	Mamers	72	72164	LIVET EN SAOSNOIS
72-8	Mamers	72	72170	LOUVIGNY
72-8	Mamers	72	72171	LOUZES
72-8	Mamers	72	72174	LUCÉ SOUS BALLON
72-8	Mamers	72	72180	MAMERS
72-8	Mamers	72	72189	MAROLLES LES BRAULTS
72-8	Mamers	72	72188	MAROLLETTE
72-8	Mamers	72	72194	MEURCE
72-8	Mamers	72	72196	MEZIÈRES SUR PONTTHOUIN
72-8	Mamers	72	72201	MONCÉ EN SAOSNOIS
72-8	Mamers	72	72202	MONHOUDOU
72-8	Mamers	72	72207	MONTIGNY
72-8	Mamers	72	72214	NAUVAY
72-8	Mamers	72	72215	NEUFCHATEL EN SAOSNOIS



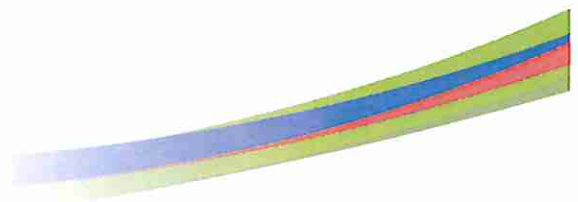
72-8	Mamers	72	72220	NOGENT LE BERNARD
72-8	Mamers	72	72222	NOUANS
72-8	Mamers	72	72227	PANON
72-8	Mamers	72	72233	PERAY
72-8	Mamers	72	72238	PIZIEUX
72-8	Mamers	72	72251	RENÉ
72-8	Mamers	72	72254	ROUESSÉ FONTAINE
72-8	Mamers	72	72258	ROULLÉE
72-8	Mamers	72	72259	ROUPERROUX LE COQUET
72-8	Mamers	72	72265	SAINT AIGNAN
72-8	Mamers	72	72270	SAINT CALEZ EN SAOSNOIS
72-8	Mamers	72	72276	SAINT COSME EN VAIRAIS
72-8	Mamers	72	72295	SAINT LONGIS
72-8	Mamers	72	72308	SAINT PATERNE
72-8	Mamers	72	72313	SAINT PIERRE DES ORMES
72-8	Mamers	72	72316	SAINT REMY DES MONTS
72-8	Mamers	72	72317	SAINT REMY DU VAL
72-8	Mamers	72	72318	SAINT RIGOMER DES BOIS
72-8	Mamers	72	72324	SAINT VINCENT DES PRES
72-8	Mamers	72	72326	SAOSNES
72-8	Mamers	72	72352	TERREHAULT
72-8	Mamers	72	72354	THOIGNE
72-8	Mamers	72	72355	THOIRÉ SOUS CONTENSOR
72-8	Mamers	72	72372	VEZOT
72-8	Mamers	72	72374	VILLAINES LA CARELLE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72011	ASSÉ LE BOISNE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72033	BERNAY
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72074	CHEMIRÉ EN CHARNIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72089	CONLIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72109	CRISSÉ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72111	CURES
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72119	DOMFRONT EN CHAMPAGNE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72121	DOUILLET
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72126	EPINEU LE CHEVREUIL
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72138	FRESNAY SUR SARTHE



72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72139	FYE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72141	GESNES LE GANDELIN
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72149	JOUÉ EN CHARNIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72145	LE GREZ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72197	MEZIÈRES SOUS LAVARDIN
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72199	MOITRON SUR SARTHE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72211	MONT SAINT JEAN
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72209	MONTREUIL LE CHÉTIF
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72212	MOULINS LE CARBONNEL
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72216	NEUVILLALAI
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72218	NEUVILLETTE EN CHARNIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72219	NEUVY EN CHAMPAGNE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72225	OISSEAU LE PETIT
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72229	PARENNES
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72234	PEZÉ LE ROBERT
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72235	PIACÉ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72255	ROUESSÉ VASSÉ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72256	ROUEZ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72261	RUILLÉ EN CHAMPAGNE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72266	SAINT AUBIN DE LOCQUENAY
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72273	SAINT CHRISTOPHE DU JAMBET
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72278	SAINT DENIS D ORQUES
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72282	SAINT GEORGES LE GAULTIER
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72284	SAINT GERMAIN SUR SARTHE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72294	SAINT LEONARD DES BOIS
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72305	SAINT OUEN DE MIMBRÉ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72309	SAINT PAUL LE GAULTIER
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72315	SAINT REMY DE SILLÉ
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72321	SAINT SYMPHORIEN
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72323	SAINT VICTEUR
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72332	SÉGRIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72334	SILLÉ LE GUILLAUME
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72337	SOUGÉ LE GANELON
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72351	TENNIE
72-9	Sillé-le-Guillaume	72	72370	VERNIE

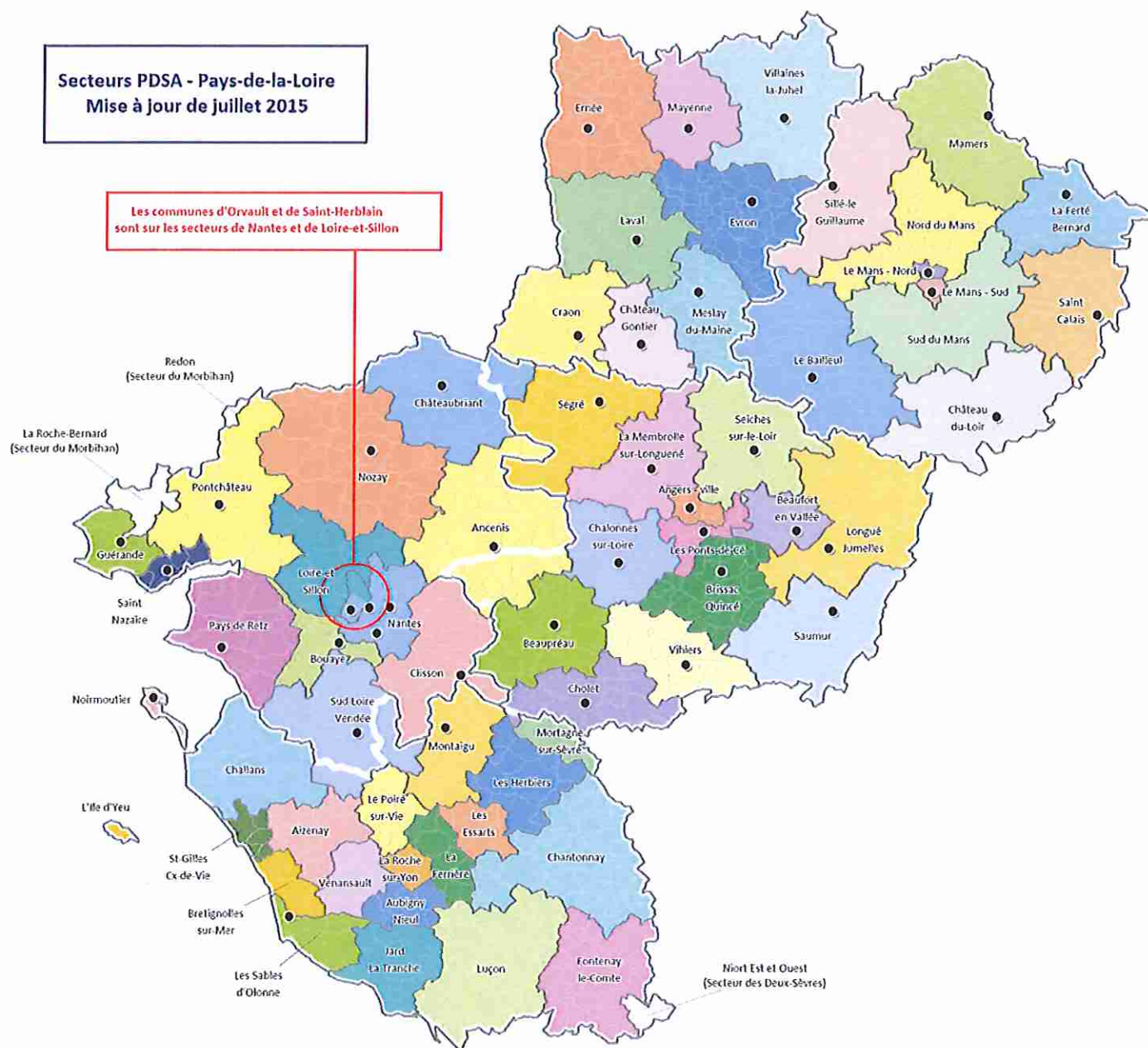


72-10	Saint-Calais	72	72032	BERFAY
72-10	Saint-Calais	72	72035	BESSÉ SUR BRAYE
72-10	Saint-Calais	72	72042	BOULOIRE
72-10	Saint-Calais	72	72085	COGNERS
72-10	Saint-Calais	72	72087	CONFLANS SUR ANILLE
72-10	Saint-Calais	72	72094	COUDRECIEUX
72-10	Saint-Calais	72	72118	DOLLON
72-10	Saint-Calais	72	72125	ECORPAIN
72-10	Saint-Calais	72	72128	EVAILLE
72-10	Saint-Calais	72	72063	LA CHAPELLE GAUGAIN
72-10	Saint-Calais	72	72064	LA CHAPELLE HUON
72-10	Saint-Calais	72	72158	LAVARÉ
72-10	Saint-Calais	72	72159	LAVENAY
72-10	Saint-Calais	72	72178	MAISONCELLES
72-10	Saint-Calais	72	72190	MAROLLES LES SAINT CALAIS
72-10	Saint-Calais	72	72204	MONTAILLÉ
72-10	Saint-Calais	72	72210	MONTREUIL LE HENRI
72-10	Saint-Calais	72	72250	RAHAY
72-10	Saint-Calais	72	72269	SAINT CALAIS
72-10	Saint-Calais	72	72279	SAINT GEORGES DE LA COUÉE
72-10	Saint-Calais	72	72286	SAINT GERVAIS DE VIC
72-10	Saint-Calais	72	72298	SAINT MARS DE LOCQUENAY
72-10	Saint-Calais	72	72303	SAINT MICHEL DE CHAVAINES
72-10	Saint-Calais	72	72272	SAINTE CEROTTE
72-10	Saint-Calais	72	72304	SAINTE OSMANE
72-10	Saint-Calais	72	72333	SEMUR EN VALLON
72-10	Saint-Calais	72	72358	THORIGNE SUR DUÉ
72-10	Saint-Calais	72	72361	TRESSON
72-10	Saint-Calais	72	72366	VALENNES
72-10	Saint-Calais	72	72368	VANCÉ
72-10	Saint-Calais	72	72373	VIBRAYE
72-10	Saint-Calais	72	72376	VILLAINES SOUS LUCÉ



Annexe 4

La carte ci-dessous, décline la région en fonction des secteurs PDSA :



- ARRETE N°ARS-PDL-DG-2015-37 -

portant délégation de signature

à M. Etienne LE MAIGAT, délégué territorial de la Vendée

**Le directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les articles L 1431-1 et L1431-2 du code de la santé publique définissant les missions et compétences de l'agence régionale de santé ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;



Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L 1432-2 du code de la santé publique définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;

VU le décret N°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé;

Vu le protocole conjoint élaboré par Monsieur le Préfet de la Vendée et Madame la Directrice de l'agence régionale de santé des pays de la Loire en matière de sécurité sanitaire et de gestion des crises ;

VU la décision du directeur général de l'ARS des Pays de la Loire nommant M. Etienne LE MAIGAT délégué territorial de la Vendée à compter du 25 mars 2013 ;

VU le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES, en qualité de directrice générale de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée à M. Etienne LE MAIGAT, délégué territorial de la Vendée, pour signer les actes suivants :

Toute correspondance administrative concernant l'animation des politiques territoriales et la sécurité sanitaires des personnes et de l'environnement, à l'exception des correspondances destinées :

- au préfet de département, lorsqu'elles dépassent le cadre habituel des missions exercées par la Délégation territoriale pour le compte du préfet, ou lorsqu'elles impliquent un engagement nouveau de l'ARS vis-à-vis des services préfectoraux ;
- aux parlementaires ;
- aux présidents de conseil généraux et régionaux, pour les courriers à portée politique ;
- aux maires des communes de plus de 30 000 habitants, ou si l'objet des lettres revêt un caractère important, notamment celles qui impliquent une participation financière importante de l'ARS.

Toute correspondance à destination des autorités judiciaires concernant les demandes courantes effectuées dans le cadre des réquisitions prévues par le code de procédure pénale (enquêtes de flagrance, enquêtes préliminaires, commissions rogatoires et enquêtes de décès).

A) Dépenses de fonctionnement

- signature des contrats, marchés et bons de commande ;
- attestation de service fait pour achats et fournitures ;

Jusqu'à un montant de 4 000 € HT.

L'ordonnancement de ces dépenses est réalisé par les services du siège par validation informatique

*signature des ordres de missions et des autorisations d'utiliser le véhicule personnel des personnels placés sous son autorité, ordonnancement des frais de mission de ces mêmes personnels financés par les crédits qui lui sont notifiés.

*attestation de service fait valant ordonnancement des frais de déplacement des membres de la conférence de territoire à l'occasion de ses réunions.

B) Santé publique :

- Autorisation délivrée aux étudiants en médecine pour le remplacement des praticiens hors le cas de renforcement du corps médical en période d'épidémie ;
- enregistrement des professions médicales et paramédicales ;
- désignation des membres des conseils techniques et des conseils de discipline des instituts de formation d'aides-soignants ; présidence des conseils techniques et des conseils de discipline ;
- désignation des membres des conseils techniques et des conseils de discipline des instituts de formation d'auxiliaires de puériculture ; présidence des conseils techniques et des conseils de discipline ;
- désignation des membres des conseils techniques et des conseils de discipline des instituts de formation d'ambulanciers ; présidence des conseils techniques et des conseils de discipline ;
- désignation des membres des conseils pédagogiques et des conseils de discipline des instituts de formation en soins infirmiers ; présidence des conseils pédagogiques et des conseils de discipline ;

- désignation des membres des conseils pédagogiques et des conseils de discipline des instituts de formation en masso-kinésithérapie et des instituts de formation en ergothérapie ; présidence des conseils techniques et des conseils de discipline ;
- dérogation aux services d'accueil familial thérapeutique ;
- autorisations de remplacement des professions médicales et paramédicales ;
- autorisations délivrées aux infirmiers pour ouvrir un cabinet secondaire ;
- enregistrement des diplômes et titres des opticiens lunetiers ;
- création de sociétés civiles professionnelles d'infirmiers et de masseurs kinésithérapeutes ;
- délivrance des cartes professionnelles médicales et paramédicales ;
- enregistrement des demandes d'inscription de patients à haut risque vital et notification des décisions ;
- enregistrement des demandes de remplacement des chirurgiens dentistes ;
- récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de tatouage, de maquillage permanent et de perçage corporel ;
- gestion des demandes d'équivalence de diplômes étrangers ;
- agrément des appartements de coordination thérapeutique pour les malades du Sida ;
- Dépenses d'expertises médicales concernant les étrangers malades réalisées dans le cadre de l'article L 251-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- certificats de non-épidémie pour transports de corps à l'étranger ;
- délivrance du certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins ;
- désignation d'experts médicaux en application de l'article R141-1 du code de la sécurité sociale ;
- arrêté portant agrément d'entreprise de transports sanitaires ;
- arrêté portant modification des conditions de fonctionnement des entreprises de transport sanitaire ;

- décision portant retrait, temporaire ou sans limitation de durée, d'un agrément de transport sanitaire ;
- décision portant suspension d'un agrément de transport sanitaire ;
- arrêté fixant les secteurs de garde des transports sanitaires ;
- arrêté fixant le tableau de garde des transports sanitaires ;
- arrêté définissant le cahier des charges départemental fixant les conditions d'organisation de la garde des transports sanitaires ;
- arrêté fixant le nombre théorique de véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- attestation de conformité des véhicules sanitaires ;
- arrêté portant attribution d'autorisations supplémentaires de mise en service de véhicules sanitaires ;
- notification d'accord de transfert de l'autorisation initiale de mise en service d'un véhicule sanitaire ;
- notification de refus de transfert de l'autorisation initiale de mise en service d'un véhicule sanitaire ;
- notification de retrait d'autorisation de mise en service d'un véhicule ;
- arrêté nommant les membres du comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- secrétariat du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
-

C) Etablissements

- contrôle de légalité des établissements sanitaires et médico-sociaux publics ;
- congés des directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux publics ;
- évaluation des directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux publics ;
- concours sur titre de la filière socio-éducative dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

D) Hospitalisation sans consentement (sur délégation du préfet de département)

- transmettre aux personnes concernées par une mesure d'hospitalisation sans consentement, les arrêtés préfectoraux ordonnant leur hospitalisation d'office, leur maintien en hospitalisation d'office, leur transfert ou la levée de leur hospitalisation d'office, et ce, afin de les informer de leur situation juridique, de garantir le respect de leur dignité et de leur donner les informations relatives à l'exercice de leurs droits, conformément aux dispositions de l'article L 3211-3 du code de la santé publique.
- Aviser dans les délais prescrits le procureur de la république près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est situé l'établissement recevant la personne hospitalisée, le maire du domicile de la personne hospitalisée, et la famille de la personne hospitalisée de toute hospitalisation d'office, de tout renouvellement d'hospitalisation d'office ou de toute levée d'hospitalisation d'office et ce, conformément aux dispositions de l'article L 3213-9 du code de la santé publique.
- Transmettre dans les délais prescrits au procureur de la république les informations requises et ce, conformément aux dispositions de l'article L 3212-5 du code de la santé publique.

E) Protection sanitaire de l'environnement et contrôle des règles d'hygiène, sur délégation du préfet de département

E1. Règles d'hygiène et mesures d'urgence de portée générale – Articles L 1311-1, L 1311-2 et L 1311-4 du code de la santé publique

- Contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et ce, conformément aux dispositions de l'article L 1311-1, et des arrêtés du représentant de l'Etat dans le département ayant pour objet d'édicter des dispositions particulières pour la protection de la santé publique dans le département, conformément aux dispositions de l'article L 1311-2 du Code de la Santé Publique, conformément aux dispositions de l'article L 1311-4 du Code de la Santé Publique.

- Mise en demeure, en cas d'urgence, d'exécution immédiate des mesures prescrites par les règles générales d'hygiène prévues au chapitre Ier du livre III de la première partie du code de la santé publique, conformément aux dispositions de l'article L 1311-4 du Code de la Santé Publique.

E2. Eaux destinées à la consommation humaine - Articles L 1321-1 à L 1321-10 et R 1321-1 à 1321-68 et R 1321-84 à R 1321-96 du code de la santé publique

- Information des maires, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et mise à disposition des maires, des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes des résultats d'analyses de la qualité des eaux - articles L 1321-9 et R 1321-22 du même code ;
- Instruction des procédures relatives à la mise en place des périmètres de protection - article L 1321-2 du même code ;
- Instruction des demandes d'autorisation d'utiliser l'eau à des fins de consommation humaine - L 1321- 7 I - R 1321-6 - R 1321-7 I – R1321-8 I et II et R 1321-9 du même code ;
- Injonction au propriétaire ou à l'occupant de prendre toute mesure pour faire cesser le risque constaté du fait d'une installation d'eau intérieure non conforme aux règles d'hygiène – article L 1321-4 II du même code ;
- Transmission du dossier de demande d'autorisation à destination du ministre de la santé en cas de recours à une ressource ne respectant pas une des limites de qualité;
- Réalisation d'analyses complémentaires, à la charge des propriétaires si leurs installations peuvent être à l'origine de non conformités des eaux – article R 1321-18 du même code. Cette compétence relève du DGARS en propre pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, et est réalisée par délégation du préfet pour les autres établissements ;
- Demande à la personne responsable de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau en cas de risque pour la santé - article R 1321-28 du code de la santé publique ;
- Décision sur les projets de modifications des installations et des conditions d'exploitation – R 1321-11 ;
- Instruction des procédures de modification des décisions d'autorisation en cas de prescriptions non justifiées ou de nécessité de prescriptions complémentaires et, le cas échéant, prescription préalable motivée d'une mise à jour des données ou de la production de bilans de fonctionnement supplémentaires – article R 1321-12 ;
- Instruction des dérogations aux limites de qualité pour les paramètres chimiques - *articles* R 1321- 31 à R 1321 – 36 ;
- Instruction des demandes de prise en compte de la surveillance assurée par la personne responsable de la production et distribution d'eau – article R 1321- 24 du code de la santé publique ;
- Demande de restriction ou d'interruption de la consommation d'eau en cas de risque, - R 1321-29 du même code ;
- Demande de mise en œuvre de mesures appropriées de réduction ou d'élimination des risques en cas de risque de dépassement des limites de qualité

aux points d'usage dans les locaux et établissements – article R 1321- 47 du même code ;

- Instruction des demandes d'autorisation d'importation des eaux conditionnées, – *Article R 1321-96* du même code;
- Mise en demeure de la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau au public ou à défaut au propriétaire de l'installation de production, de distribution de se conformer aux dispositions prévues par les articles L 1321-1, L 1321-2, L 1321-4, L 1321-8 – *article L 1324-1 A* du même code ;
- Mise en demeure de la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau au public ou à défaut au propriétaire de l'installation de production, de distribution de régulariser sa situation au regard de l'article L 1321-7 - *article L 1324-1 B* du même code ;

E3. Piscines et baignades ouvertes au public - articles L1332-1 à 1332-9 et D1332-1 à D 1332-42 du Code de la Santé Publique.

- Demande de fermeture d'une piscine ou d'une baignade si les conditions d'aménagement ou de fonctionnement portent atteinte à la santé – L 1332-4 du même code ;
- Mise en demeure de la personne responsable de satisfaire les prescriptions des articles L 1332-1, L 1332-3, L 1332-7 et L 1332-8, sur le rapport général de l'agence régionale de santé ;
- Notification des résultats du classement à la personne responsable de l'eau de baignade et au maire – article L 1332-5 du même code ;
- Instruction des demandes d'utilisation d'une eau d'une autre origine que le réseau public pour l'alimentation des bassins des piscines - D1332-4 du même code ;
- Décision d'interdiction ou de limitation de l'utilisation des piscines en cas de non respect des normes de qualité- article D 1332-13 du même code ;
- Décision de reconduction de la liste des baignades de la saison estivale précédente en l'absence de transmission actualisée par les communes - D 1332-18 du même code ;

E4. Salubrité des habitations et des agglomérations - articles L 1331-22, L 1331-23, L1331-24, L 1331-25, L 1331-26 à L 1331-31 et L1336-2, L 1336-4 du Code de la Santé Publique.

- Instruction des procédures prévues aux articles L 1331-22, L 1331-23, L1331-24, L 1331-25, L 1331-26 à L 1331-30 du même code ;

E5. Mesures de lutte contre le saturnisme infantile, conformément aux dispositions des articles L 1334-1 à 1334-13 et R 1334-1 à R 1334-13 du Code de la Santé Publique.

- Contrôle de la mise en œuvre des obligations réglementaires prévues aux articles L 1334-6 à L 1334-10 du même code ;

- Demande d'enquête sur l'environnement d'un mineur auprès du service communal d'hygiène et de santé suite au signalement d'un cas de saturnisme - article L 1334-1 du même code ;
- Prescription aux services communaux d'hygiène et de santé de faire procéder au diagnostic portant sur les revêtements des immeubles ou partie d'immeuble en situation de risque d'exposition au plomb d'un mineur– article L 1334-1 du même code ;
- Notification aux propriétaires ou au syndicat des copropriétaires ou à l'exploitant du local d'hébergement, en cas de risque d'intoxication d'un mineur, de son intention de faire exécuter les travaux nécessaires à la suppression du risque – article L 1334-2 du même code ;
- Saisine du tribunal de grande instance, en cas de contestation par les propriétaires ou exploitants de la nature des travaux envisagés – Article L 1334-2 du même code ;
- Contrôle des travaux – article L 1334-3 du même code ;
- Saisine du tribunal de grande instance en cas de refus d'accès aux locaux pour la réalisation des travaux – article L 1334-4 du même code ;
- Prescription aux propriétaires bénéficiant de subvention de travaux pour sortie d'insalubrité, de réaliser un constat de risque d'exposition au plomb dans les zones concernées par une opération d'amélioration de l'habitat – Article L 1334-8-1 du même code.

E6 - Amiante - articles L 1334- 12-1 à L 1334-17 et R 1334-14 à R 1334-29 du code de la santé publique

- Contrôle de l'application des obligations réglementaires prévues aux articles L 1334 -12-1 à L 1314 du même code;
- Prescription au propriétaire, ou à défaut l'exploitant de l'immeuble, portant sur :
 - la mise en œuvre des mesures en cas d'inobservations des obligations prévues à l'article L 1334-12-1 ;
 - la réalisation d'une expertise visant à déterminer les mesures nécessaires ou à vérifier que les mesures mises en œuvre ou envisagées au titre de ces obligations sont adaptées ;
 Article L 1334-15 du même code.

E7- Radon – Article L 1333-10 du code de santé publique

- Contrôle de l'application des obligations réglementaires prévues au 3ème alinéa de l'article L 1333-10 et dans l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, dans les conditions fixées au 3° de l'article L 1333-17 - Article L 1333-10 du code de la santé publique.

E8 - Pêche à pieds de loisirs des coquillages issus des gisements naturels – Articles L 1311 -1, L 1311-2 et L 1311-4 du Code de la Santé Publique.

- Contrôle de la qualité des coquillages
 - Information des collectivités sur les résultats des contrôles et avis sur les interdictions de pêche,
- Conformément aux dispositions générales des articles L 1311 -1, L 1311-2 et L 1311-4 du Code de la Santé Publique.

E9- Lutte contre le bruit et les nuisances sonores - Articles R 1334-31 à R1334-37 du Code de la Santé Publique et L 571-17, R 571-25 à R 571-30 du code de l'environnement

- Contrôle des dispositions prévues aux articles R 1334-32 à R 1334-36 du code de la santé publique et aux articles R 571-26 à R571-29 du code de l'environnement et mise en demeure prévue à l'article L 571-17 II du code de l'environnement

E10 . Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés - Articles R 1335-1 à R1335-8 du Code de la Santé Publique

- Contrôle de l'application des dispositions réglementaires prévues aux articles R 1335-1 à R1335-8 du même code.

E11. Champ électromagnétique – Article L 1333-21 du code de la santé publique

- Prescription, en tant que de besoin, portant sur la réalisation des mesures de champs électromagnétiques, en vue de contrôler le respect des valeurs limites – article L 1333-21 du code de la santé publique.

E12- Contrôles des pollutions atmosphériques à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitat et aux déchets, conformément aux dispositions des articles L 1335-1 et L 1335-2 du Code de la Santé Publique

F) Contrôle sanitaire aux frontières, sur délégation du préfet de département

Concernant le contrôle sanitaire aux frontières, la délégation du Représentant de l'Etat au directeur général de l'Agence Régionale de Santé sera mise en œuvre pour le :

- Contrôle des navires battant pavillon étranger et des aéronefs et contrôle de l'hygiène générale des installations portuaires et aéroportuaires, conformément aux dispositions des articles L 1315-1 à L 3115- 4 et R 3115- 8 du code de la santé publique.

G) Protection sanitaire de l'environnement et contrôle des règles d'hygiène, sur compétences propres du directeur général de l'Agence régionale de santé

G1. Eaux destinées à la consommation humaine - Articles L 1321-1 à L 1321-10 et R 1321-1 à 1321-68 et R 1321-84 à R 1321-96 du code de la santé publique

- Mise en œuvre du contrôle sanitaire prévu aux articles L 1321-4, L 1321-5 et R 1321-15 du même code ;
- Organisation du contrôle sanitaire des eaux. Passation des marchés avec les laboratoires agréés. Article L1321-5 du code de la santé publique ;

- interprétation sanitaire des résultats d'analyse d'eau et établissement de synthèses et bilans. Transmission de ces données au Préfet. Article L 1321-9 du code de la santé publique ;
- Autorisation de mise en service de la distribution d'eau – Article R 1321-10 du code de la santé publique ;
- Demande d'analyses complémentaires à la personne responsable de la production et de la distribution d'eau - article R 1321-17 du code de la santé publique ;
- Agrément des hydrogéologues. Article R 1321-14 du code de la santé publique ;
- désignation d'un hydrogéologue agréé dans le cadre d'une demande d'autorisation d'utiliser une eau pour la consommation humaine ;
- modification du programme d'analyse d'eau dans les installations de production et de distribution, en cas d'insuffisance de protection ou dans le fonctionnement. Article R 1312-16 du code de la santé publique ;
- Prescription d'analyses complémentaires en cas de suspicions de dégradation de la qualité des eaux produites ;
- A l'issue de la période dérogatoire, transmission au préfet du bilan de situation portant sur les travaux engagés et sur les résultats du programme de surveillance. Article R 1321-35 du code de la santé publique ;

G2. Piscines et baignades ouvertes au public - articles L1332-1 à 1332-9 et D1332-1 à D 1332-42 du Code de la Santé Publique.

- Mise en œuvre du contrôle sanitaire conformément aux articles L 1332- 3 et L 1332- 5 du même code ;
- Demande à la personne responsable de l'eau de baignade de communiquer toute information nécessaire en cas de risque de pollution - D 1332-21 du même code ;
- transmission au préfet des informations reçues des communes ou groupements de communes dans le cadre de la procédure prévue à l'article D 1332-31 du code de la santé publique ;
- Evaluation de la qualité de l'eau au terme de la saison estivale. Article D 1332-27 du code de la santé publique ;
- diffusion des informations sur la qualité des eaux, les sources de pollution, les classements. Article D 1332-33 du code de la santé publique ;
- Transmission au ministère de la santé de l'évaluation de la qualité des eaux de baignade et du compte rendu des mesures de gestion prises pour leur amélioration. Article D 1332-38 du code de la santé publique ;

G3. Mesures de lutte contre le saturnisme infantile, conformément aux dispositions des articles L 1334-1 à 1334-13 et R 1334-1 à R 1334-13 du Code de la Santé Publique.

- Agrément des opérateurs pour les contrôles et diagnostics concernant la présence de plomb dans les peintures ;

G4 ; crématoriums – article D 2223-109 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Délivrance de l'attestation de conformité de l'installation de crémation ;

-Correspondances relatives aux résultats du contrôle de l'installation transmis à l'ARS.

G5 ; dépenses d'expertises concernant le domaine de la santé environnementale, jusqu'à un seuil de 4 000€ HT.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Etienne LE MAIGAT, la signature est subdélégée à :

- Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, responsable du département sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement, et Madame Nathalie SCHUFFENECKER, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour l'ensemble de ses compétences ;

Pour ce qui concerne la délivrance des cartes professionnelles médicales et paramédicales ainsi que l'enregistrement des diplômes (fichier ADELI) : subdélégation est donnée à Madame Sylvie FAVROU, et à Madame Béatrice POTHIER;

Pour ce qui concerne les transmissions liées au domaine des soins psychiatriques, à la demande d'un tiers, en cas de péril imminent et sur décision du représentant de l'Etat, subdélégation est donnée à Mme Marie-Andrée CANTIN.

ARTICLE 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Vendée.

fait à Nantes, le **31 AOUT 2015**

la directrice Générale
de l'Agence régionale de santé

Cécile COURREGES

Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département Accompagnement Médico-Social

Arrêté ARS- PDL/DAS/ DAMS-PA/ N°46-2015 / 44

Portant extension de 1 place pour personnes handicapées
du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) géré par la Communauté de Communes Loire
Divatte
(N°FINESS juridique : 440041515)

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Madame Cécile COURREGES, en qualité de Directrice Générale de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 29 octobre 2014 ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL-DG-2015/28 du 11 mars 2015 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Accompagnement et des Soins ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2007 portant extension non importante de 5 places destinées à la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus pour le SSIAD géré par la Communauté de Communes Loire Divatte, portant ainsi sa capacité à 35 places pour personnes âgées de 60 ans et plus et 1 place pour personnes handicapées ;

VU le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie;

VU la demande d'extension non importante de places de SSIAD pour personnes handicapées formulée par la Communauté de Communes de Loire-Divatte en date du 22 septembre 2014 ;

CONSIDERANT l'existence de besoins de places de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées sur le secteur desservi par le Service de Soins Infirmiers à Domicile ;

CONSIDERANT que les moyens nécessaires au fonctionnement de 1 place ont été notifiés par la CNSA sur l'enveloppe 2015 ;

ARRETE

Article 1 – L'autorisation d'extension non importante du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Loire Divatte est accordée, à compter du 1^{er} septembre 2015, à la Communauté de Communes Loire Divatte pour une capacité supplémentaire de 1 place pour personnes handicapées.

La capacité totale du service est ainsi portée 35 places pour personnes âgées de 60 ans et plus et 2 places pour personnes handicapées.

Article 2 – L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité visée à l'article 1.

Article 3 - Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 440033504
Dénomination	: SSIAD géré par la Communauté de Communes Loire Divatte
Adresse	: 44 rue Jean Monnet, Zac La Sensive 44 450 LA CHAPELLE BASSE-MER
Code statut	: 60
Code catégorie	: 354
Code discipline	: 358
Code activité	: 16
Code clientèle	: 700 - 010
Capacité	: 35 places pour personnes âgées de 60 ans et plus 2 places pour personnes handicapées

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes.

Article 5 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :

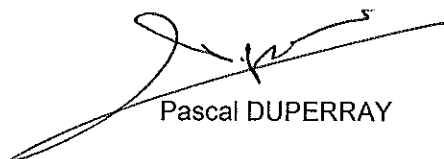
- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Ile Gloriette-44041 NANTES Cedex 01.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 6 - La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Directeur de l'Accompagnement et des Soins, le Président de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait le 03 SEP. 2015

Pour la Directrice de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
et par délégation,
Le Directeur de l'Accompagnement et des Soins


Pascal DUPERRAY

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et l'Emploi



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

ARRETE n° 2015/DIRECCTE/POLE TRAVAIL/ portant composition actualisée du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP)

**Le préfet de la Région Pays-de-la-Loire
Préfet de la Loire-Atlantique**

**Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du travail et notamment le titre IV du livre VI de la quatrième partie, relatif aux institutions concourant à l'organisation de la prévention,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2007-761 du 10 mai 2007 relatif aux Comités Régionaux de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP),

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU la circulaire DGT n° 2007/09 du 8 août 2007 relative aux CRPRP,

VU la circulaire DGT n° 2009/03 du 12 février 2009 précisant la composition des CRPRP,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels de la région Pays-de-la-Loire est composé des membres suivants :

Président du Comité : le Préfet de Région ou son représentant

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS REGIONALES DE L'ETAT

- Pour la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
 - Le directeur régional ou son représentant
 - Le responsable du pôle de la politique du travail ou son représentant
 - Le responsable de la cellule pluridisciplinaire ou son représentant
 - Un médecin inspecteur du travail
 - Un ingénieur ou un technicien de prévention
- La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
- Le Directeur Interrégional à la Mer, Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM) ou son représentant

COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Organisations professionnelles

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Titulaires	Suppléants
M. Philippe BARRIERE	M. Dominique MONIER
M. Jean-Luc BELLARD	M. Yann LE MITOUARD
M. Olivier JEANNEAU	/
M. Yves FORTINEAU	/

Confédération Générales des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

Titulaire	Suppléant
Mme Sofi LUCAS	/

Union Professionnelle Artisanale des Pays de la Loire (UPA)

Titulaire	Suppléant
Mme Sonia CHAPRON	/

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)

Titulaire	Suppléant
Mme Anne GAUTIER	M. Franck PARNAUDEAU

Organisations syndicales de salariés

CFDT Union Régionale des Pays-de-la-Loire

Titulaire	Suppléant
Mme Bénédicte MOUTIN	/
Mme Anne LEMAN	/

CGT Comité Régional des Pays-de-la-Loire

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Paul RIVALLAIN	/

CFTC Union Régionale des Pays-de-la-Loire

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François ANGNIARD	M. Hervé CRAHE

CFE-CGC Union Régionale des Pays-de-la-Loire

Titulaire	Suppléant
M. Gérard DARCY	/

COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES D'EXPERTISE ET DE PREVENTION
--

- Le Directeur de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) ou son représentant
- Le Directeur de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) ou son représentant
- Le Directeur de l'Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole (AROMSA) ou son représentant
- Le Directeur du Comité Régional de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) ou son représentant

COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES

- Monsieur Jacques BORDRON, Président de l'Observatoire Régional de Santé au Travail
- Monsieur Christophe TERRIEN, Vice-président de l'Observatoire Régional de Santé au Travail
- Monsieur Yves ROQUELAURE, professeur de médecine et santé au travail à l'Université d'Angers

- Monsieur Christian GERAUT, professeur des universités à l' UFR de médecine et techniques médicales de Nantes
- Madame Viviane LE GALL, directrice de l'Institut d'Hygiène Industrielle et de l'Environnement (IHIE) du CNAM des Pays-de-la-Loire
- Monsieur Baptiste VIAUD, docteur en sociologie
- Monsieur Brunon MAURIN, directeur du Service de Santé au Travail de la Mayenne (SATM)
- Monsieur Karim BADI, directeur général du Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN)
- Monsieur François POLIDORI, directeur du pôle travail et développement, représentant le CNAM des Pays-de-la-Loire
- Monsieur Régis SENEGOU, président du Service de Santé au Travail de la Sarthe (ST 72), représentant la Fédération Régionale des Services de Santé au Travail des Pays-de-la-Loire

ARTICLE 2 : Les membres du comité désignés au titre du collège des personnes qualifiées sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à l'exception du président et du vice-président de l'Observatoire Régional de Santé au Travail désignés pour la durée de leur mandat au sein de l'Observatoire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014/DIRECCTE/Pôle Travail/04 du 28 mai 2014.

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays-de-la-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région des Pays-de-la-Loire.

Fait à Nantes, le 28 août 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional

Michel RICOCHON



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Pôle Concurrence, consommation,
répression des fraudes et métrologie

ARRETE N° 2015/DIRECCTE/BIEV/02

**autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2015**

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de lavigne, les pratiques oenologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques oenologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature administrative à M. Michel RICOCHON, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 20 août 2015 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de Loire

Vu l'avis du CRINAO du Bassin Val de Loire réuni le 27 août 2015 ;

Sur proposition du Délégué territorial de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2015, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Pays de la Loire, le directeur régional des douanes et droits indirects de la région Pays de la Loire, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, 3 septembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,
Le Chef du Pôle C



Jean-Louis Aribaud



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vin bénéficiant d'une appellation géographique protégée**

Nom de l'appellation d'origine contrôlée/appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
Muscadet					1%			
Muscadet Sèvre-et-Maine					1%			
Muscadet Côtes de Grand Lieu					1%			
Muscadet Coteaux de la Loire					1%			

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vin bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
IGP Val de Loire				Loire Atlantique Maine-et-Loire Sarthe Vendée	2%			

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2015/DREAL/STRV/248

portant agrément des établissements du centre de formation PROMOTRANS FPC pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance des attestations de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et en transport routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur

Le préfet de la région Pays de la Loire

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment son article 2-1° ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment son article 7-I.1° ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 153 du 26 juin 2013 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté N° 2015/DREAL/STRV/194 du 08 janvier 2015 portant agrément des centres de formation des Pays de la Loire du groupe PROMOTRANS pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;
- VU l'arrêté 2015/SGAR/DREAL/N°27 du 04 mars 2015 portant délégation de signature à Madame Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté 2015/DREAL/N°SDR-15-02 du 06 mars 2015 portant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

VU la décision du 03 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012 ;

VU la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU la demande en date du 29 juin 2015 présentée par le centre de formation PROMOTRANS de Saint-Herblain demandant, à compter du 1^{er} juillet 2015, le transfert de son agrément à la nouvelle entité juridique PROMOTRANS FPC qui a repris les formations et l'organisation des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises ;

SUR la proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRETE

Article 1er – Les établissements de la SAS PROMOTRANS Formation Professionnelle Continue (FPC) ci-dessous mentionnés :

- Etablissement de Saint-Herblain, exploité Chemin du Vigneau, Boulevard Salvador Allende à SAINT-HERBLAIN (44800)
- Etablissement de Sainte-Jamme-Sur-Sarthe, exploité ZA Antoigné à SAINTE JAMME SUR SARTHE (72380)

sont agréés jusqu'au 31 décembre 2019, pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ;

Article 2 – Les formations dispensées et les examens organisés devront être conformes aux dispositions de la décision du 02 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

Article 3 – Les établissements PROMOTRANS FPC fourniront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) un bilan annuel des formations et des examens réalisés pour chaque type d'activité couvert, faisant notamment apparaître le nombre de sessions, le nombre de stagiaires ayant suivi les sessions de formation et le nombre de candidats se présentant à l'examen après un échec, leurs résultats et les taux de réussite et d'échec des stagiaires, le nombre de recours exercés ;

Article 4 – Les établissements PROMOTRANS FPC transmettront à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au plus tard le 31 octobre de chaque année, un dossier d'actualisation comportant pour l'année suivante les lieux et dates de stage et d'examen prévus, ainsi que les barèmes des prix pour la formation et pour l'examen seul ;

Article 5 – Les établissements PROMOTRANS FPC sont tenus d'informer la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de toute modification qui pourrait intervenir concernant les lieux et les dates des stages et examens initialement prévus ;

Article 6 – L'agrément peut être retiré à tout moment si les établissements PROMOTRANS FPC cessent de remplir les critères sur le fondement desquels ils ont été agréés ou en cas de manquement grave ou répété à leurs obligations ;

Article 7 – L'arrêté N°2015/DREAL/STRV/194 en date du 08 janvier 2015, portant agrément des centres de formation des Pays de la Loire du groupe PROMOTRANS pour dispenser les formations et organiser les examens permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, est abrogé.

Article 8 – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 12 AOÛT 2015

Par délégation,

Le chef de la division
des transports routiers,

Didier VIVANT

Rectorat de l'Académie de Nantes



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANTES,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L521-1, L551-1, D521-1 à D521-13, D213-29,

VU le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU les propositions conjointes de la commune de TELOCHE et du conseil de l'école maternelle publique Croque Lune en date du 25 juin et 20 mars 2015,

VU la consultation, dans les formes prescrites, du département de la Sarthe compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,

ARRETE

Article 1 : Sont autorisées, à titre expérimental sans pouvoir dépasser le terme du 31 août 2017, les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire suivantes :

Matin 09:00 / 12:00

Après-midi 13:30 / 16:30

Mercredi 09:00 / 12:00

TAP vendredi après-midi

Article 2 : L'école concernée est :

- l'école maternelle publique Croque Lune TELOCHE

Article 3 : Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation six mois avant son terme.

Article 4 : Les dispositions précédentes entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2015.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 27 août 2015

William MAROIS

Le recteur de l'académie de Nantes

Rectorat

Direction de la prospective et des moyens d'enseignement

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 9 ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le décret n° 2014-1166 du 9 octobre 2014 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certains organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- Vu les résultats du scrutin organisé du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants des personnels au sein du comité technique de l'académie de Nantes et au sein des comités techniques spéciaux départementaux, consignés dans le procès-verbal des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats établi le 4 décembre 2014,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant désignation des membres du comité technique de l'académie de Nantes compétent pour les questions intéressant l'organisation des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation de l'académie de Nantes sont modifiées comme suit :

Membre titulaire des représentants des personnels :

Madame CARO Isabelle, professeure de lycée professionnel au lycée René Couzinet à Challans, représentante au titre du SGEN-CFDT en remplacement de Monsieur MALO Éric.



Membre suppléant des représentants des personnels :

Monsieur LE GUÉVEL Gwénaél, professeur des écoles au collège Chantenay à Nantes, représentant au titre du SGEN-CFDT en remplacement de Madame Isabelle CARO.

Article 4 :

2/2

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au rectorat et d'une publication sur le site internet de l'académie ainsi qu'au recueil des actes du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le 28 août 2015

William MAROIS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANTES,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L521-1, L551-1, D521-1 à D521-13, D213-29,

VU le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU les propositions de la commune de Le Girouard et du conseil de l'école primaire publique Le Girouard

VU la consultation, dans les formes prescrites, du département de la Vendée compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,

ARRETE

Article 1 : Sont autorisées, à titre expérimental sans pouvoir dépasser le terme du 31 août 2017, les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire suivantes :

- Ensemble de l'école

Lundi	9 :00 à 12 :00 Enseignement	12 :00 à 13 :30 Pause méridienne	13 :30 à 16 :30 Enseignement
Mardi	9 :00 à 12 :00 Enseignement	12 :00 à 13 :30 Pause méridienne	13 :30 à 16 :30 Enseignement
Mercredi	9 :00 à 12 :00 Enseignement		
Jeudi	9 :00 à 12 :00 Enseignement	12 :00 à 13 :30 Pause méridienne	13 :30 à 16 :30 Enseignement
Vendredi	9 :00 à 12 :00 Enseignement	12 :15 à 13 :45 Pause méridienne	

Total hebdomadaire « Enseignement » : 24:00

Article 2 : L'école concernée est :

- Ecole primaire publique Le Girouard :

Article 3 : Les expérimentations d'une durée de trois ans feront l'objet d'une évaluation six mois avant leur terme.

Article 4 : Les dispositions précédentes entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2015.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1^{er} septembre 2015

William MAROIS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES

Rectorat

VU

les dispositions du troisième alinéa de l'article L 401-1 du code de l'éducation.

Service des affaires
juridiques

ARRETE

- Article 1 : Le recteur autorise une expérimentation « collège nouvelle chance » pour l'ensemble des divisions du collège privé Saint Martin, 70 avenue Léon Bollée, LE MANS (72000) à partir de la rentrée 2015.
- Article 2 : Le fonctionnement pédagogique de cette expérimentation fait l'objet d'une convention entre la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et la Fondation d'Auteuil.
- Article 3 : Cette expérimentation est autorisée pour une durée de trois ans, au terme de laquelle elle fera l'objet d'une évaluation pour son renouvellement éventuel.
- Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dossier suivi par
Béatrice PENIN
Téléphone : 02.40.14.64.01
Beatrice.penin@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Fait à Nantes, le 1^{er} septembre 2015

William MAROIS

Arrêté du 1^{er} septembre 2015 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Nantes

Le recteur de l'Académie de Nantes

**Rectorat
Division de
l'Enseignement Privé**

-Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

-Vu l'arrêté du 22 avril 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Nantes.

-Vu l'arrêté du 26 juin 2014 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Nantes.

-Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Nantes organisée du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

-Vu la proposition des représentants des sections locales de l'UNETP, du SNCEEL, du SYNADIC représentant les chefs d'établissement en date du 18 juin 2014.

-Vu la proposition de la fédération Nationale des établissements privés laïcs sous contrat avec l'Etat représentant les chefs d'établissements en date du 23 Juin 2014.

8 rue du Général
Marguerite
B.P. 72616
44326 NANTES
Cedex3

ARRETE

Article 1 :

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Nantes, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Monsieur MAROIS William
Recteur de l'académie de Nantes
- Monsieur VAULEON Marc
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie, Directeur des Ressources Humaines
- Monsieur CAVE Tanguy
Secrétaire Général Adjoint de l'Académie, Directeur de la Prospective et des Moyens d'Enseignement
- Monsieur ROOU David
IA/IPR Histoire Géographie
- Madame FLEURANT Sandrine
IA/IPR Mathématiques
- Madame CHEVROLIER BROWN Marie-Luce
IEN-EG Lettres-Anglais

b) Représentants suppléants

- Monsieur GERIN Laurent
Secrétaire Général de l'Académie de Nantes
- Madame THOMAS Catherine
Chef de la Division de l'Enseignement Privé (DEP)
- Monsieur MICHEL Alain
Chef de bureau à la Division de la Prospective et des Moyens d'Enseignement (DPME)
- Monsieur LORET Sébastien
Chef de bureau à la Division de l'Enseignement Privé, Rectorat de Nantes
- Madame HUBIN Isabelle
Chef de bureau à la Division de l'Enseignement Privé, Rectorat de Nantes
- Madame LEYMARIE MINAUD Delphine
Chef de bureau à la Division de l'Enseignement Privé, Rectorat de Nantes

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Monsieur BARBOTEAU Dominique, professeur certifié HC
Collège Immaculée Conception La Salle, CLISSON (44)
- Madame GAUDIN Raphaëlle, PLP HC
SEP LPO Sainte Marie du Port, LES SABLES D'OLONNE (85)
- Monsieur BERTHAUD Patrick, professeur certifié CN
Collège Urbain Mongazon, ANGERS (49)
- Madame VOISIN Françoise, professeur certifié CN
Collège Notre Dame, LA FERTE BERNARD (72)
- Madame MOREAU Isabelle, professeur certifié CN
Collège Richelieu, LA ROCHE SUR YON (85)
- Monsieur GROUSSARD Philippe, PLP CN
SEP Lycée Haute Follis, LAVAL (53)

b) Représentants suppléants

- Monsieur THOMAS Patrick, professeur certifié CN
LGT Saint Michel, CHATEAU GONTIER (53)
- Madame CLERMONT-RAVON Christèle, professeur certifié HC
Collège Saint Blaise, VERTOU (44)
- Madame BODIN Christine, professeur certifié CN
Collège Saint Joseph, CHEMILLE (49)
- Monsieur PINEAU Philippe, PLP CN
LP Saint François d'Assise, LA ROCHE SUR YON (85)
- Monsieur MAILLET-RACINEUX Pascal, professeur certifié CN
Collège Jean Blouin, SAINT GERMAIN SUR MOINE (49)
- Monsieur CAILLE Dominique, professeur certifié CN
Lycée Saint Dominique, SAINT HERBLAIN (44)

Article 2 :

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissement

- Monsieur MONCLER Patrick
Collège Notre Dame, BAUGE (49)
- Madame GIRET Laure
Collège Saint Théophane VENARD, NANTES (44)
- Madame PARFAIT Isabelle,
Collège Saint Jacques de Compostelle, NANTES (44)
- Madame DAUGEARD Marie Pierre,
Collège, lycée Notre Dame, LA SALLE DES VIHIERES (49)
- Monsieur ARNOU Daniel,
Lycée Notre Dame du Roc ,LA ROCHE SUR YON (85)
- Monsieur LUCET Frédéric
Lycée polyvalent IFOM, NANTES (44)

b) Représentants suppléants

- Madame CABOT Myriam
Collège Saint Joseph, HERBIGNAC (44)
- Monsieur SIGAUT François-Xavier
Collège La Salle Saint Laurent, BLAIN (44)
- Monsieur SECHET Fabrice
Collège François d'Assise, LE LION D'ANGERS (49)
- Monsieur MIGNE Benoit
Collège Saint Joseph ,CHALLANS (85)
- Monsieur POULARD Bernard
Lycée Gabriel Deshayes, SAINT GILDAS DES BOIS (44)
- Monsieur PIERRE Patrick
TS ENACOM, NANTES (44)

Article 3 :

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- Monsieur MAROIS William, Recteur de l'académie de Nantes

ou son représentant :

- Monsieur GERIN Laurent, Secrétaire Général de l'Académie de Nantes

Article 4 :

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision du Recteur de l'académie de Nantes dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 :

Le présent arrêté se substitue à l'arrêté en date du 8 décembre 2014.

Article 6 :

Le Recteur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

A Nantes, le 1^{er} septembre 2015

Le Recteur



William MAROIS

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTE SGAR n° 2015/167

précisant les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, des créances, des droits et obligations des chambres de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire à la chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services et notamment l'article 17 ;
- VU** le décret n°2014-1391 du 21 novembre 2014 portant création de la chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire ;
- VU** les budgets exécutés des chambres de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire pour l'année 2014 ;
- VU** les bilans au 31 décembre 2014 des chambres de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les budgets exécutés de l'année 2014 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire tenant compte de l'ensemble des opérations réalisées en 2014 ont été approuvés par le Préfet de la région Pays de la Loire au vu de l'état des comptes clôturés au 31 décembre 2014 transmis par chacune des chambres,

Article 2

Les biens immobiliers et mobiliers, ainsi que les créances et dettes, contrats de travail de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire sont transférés à la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Pays de la Loire à compter du 1er janvier 2015 dans les conditions mentionnées aux articles suivants,

La chambre de métiers et de l'artisanat de la région Pays de la Loire est subrogée dans tous les droits et obligations pour les contrats en cours à la date du 1er janvier 2015 concernant les cinq chambres de métiers ainsi fusionnées au titre des contrats que ces dernières ont pu conclure antérieurement à la date du 1er janvier 2015, notamment pour les contrats de travail repris à l'annexe III.

Article 3

Les biens mobiliers, créances et dettes de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique, de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe, de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire sont transférés au 1er janvier 2015 à leur valeur nette comptable arrêtée par les cinq chambres sur la base des comptes clôturés de l'exercice 2014.

Ces biens restent affectés au même objet et leur transmission intervient dans un intérêt général de bonne administration,

La valeur comptable ainsi établie de l'actif et du passif transféré, dont le détail est repris à l'annexe II s'élève à : 96 142 446,08 € dont

- 46 976 803,28 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique
- 14 886 632,70 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire
- 7 881 471,39 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne
- 9 296 987,22 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe
- 12 792 964,81 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- 4 307 586,68 € au titre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Article 4

Les biens immobiliers dont la liste est reprise en annexe I, laquelle reprend leur désignation cadastrale et leur valeur nette comptable, ainsi que les immobilisations financières sont transférés pour un montant de 19 385 227,34 € à compter du 1er janvier 2015. Sur ce total, 19 245 701,10 € sont transférés au titre des biens immobiliers, cette somme constituant l'assiette de perception des droits de publicité foncière.

Ces immobilisations sont ainsi réparties :

Terrains immobilisés :

- 579 235,23 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique
- 98 041,63 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire
- 300 000 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne

- 857 014,60 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe
- 86 859,35 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- 302 611,30 € au titre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Immeubles (valeur nette comptable) :

- 8 499 019,44 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique
- 2 024 462,85 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire
- 1 573 125,14 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne
- 2 980 316,82 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe
- 1 448 651,74 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- 496 363,00 € au titre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Immobilisations financières :

- 17 347,74 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Loire-Atlantique
- 27 213,68 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de Maine-et-Loire
- 9 000 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne
- 14 584,10 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe
- 43 802,31 € au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- 27 578,41 € au titre de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Article 5

Tous les frais et charges concernant la publication et l'exécution du présent arrêté seront supportés par la chambre de métiers et de l'artisanat de région Pays de la Loire.

Article 6

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et dont copie sera adressée au président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région des Pays de la Loire, au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, au directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **31 AOUT 2015**

Henri-Michel COMET

Annexe I : Etat détaillé des apports immobiliers et mobiliers des Chambres (à déposer et à enregistrer au service de publicité foncière)

Annexe II : Etat détaillé des actifs et passifs des chambres qui ont fusionné

Annexe III : Etat détaillé des personnels titulaires et contractuels en fonction au moment de la fusion

www.ck12.org

Annexe I :

Etat détaillé des apports immobiliers et mobiliers des Chambres

Annexe I - Etat détaillé des apports immobiliers - CMA 44

Annexe I-1 : IMMEUBLES

Commune	Bât / Non bât	Désignation du bien			Références de propriété		Amortissement au 31-12-2014	VNC au 31-12-2014	Compte comptabilité générale
		Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Pris d'acquisition ou de revient		
SAINTE LUCE SUR LOIRE		CIFAM (APPRENTISSAGE)	1 PLACE JACQUES CHESNE 44 980 STE LUCE SUR LOIRE	172 AB 0243	SHOB = 21 093 m² SHON = 19 064 m²	30/05/1987	16 194 097,80 €	2 292 755,74 €	213000
SAINT NAZAIRE		MASN (APPRENTISSAGE)	66 RUE MICHEL ANGE 44-500 ST NAZAIRE	182 DD 0802	SUN = 1 184 m²	15/02/2006	4 239 467,67 €	3 046 581,68 €	213000
SAINTE LUCE SUR LOIRE		SIÈGE (ACTION ECONOMIQUE)	5 ALLÉE DES LARDS 44 980 STE LUCE SUR LOIRE	172 AB 0243	SHOB = 4 025 m² SHON = 3 820 m²	15/03/2002	5 008 563,81 €	2 832 210,62 €	213000
TRIGNAC		ANTENNE (ACTION ECONOMIQUE)	TRIPÔLE - ZAC DES GRANDS CHAMPS 44 570 TRIGNAC	210 BM 0345	220 m²	04/02/2012	271 838,22 €	251 085,28 €	213000
SAINT NAZAIRE		COPROPRIÉTÉ (ACTION ECONOMIQUE)	51 RUE ARISTIDE BRIAND 44 600 ST NAZAIRE	184 CL 0102	185 m²	28/06/2004	158 177,82 €	76 404,12 €	213000
							0,00 €	0,00 €	
							0,00 €	0,00 €	
							0,00 €	0,00 €	
							27 872 145,12 €	19 873 125,68 €	8 499 019,44 €

Annexe I - Etat détaillé des apports immobiliers - CMA 53

Annexe I-1 : IMMEUBLES

Commune	Designation du bien			Références de propriété			Amortissement au 31-12-2014	VNC au 31-12-2014	Compte comptabilisé général
	Bâti / Non bâti	Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Prix d'acquisition ou de revient		
LAVAL		Siège CMA	37-39 Quai Gambetta LAVAL	CL n° 532	1093+450	2003	1 330 499,84 €	556 210,75 €	213
LAVAL		CFA	30 boulevard Volney LAVAL			Antérieur 2000	555 593,18 €	470 966,41 €	213
LAVAL		CFA	30 boulevard Volney LAVAL		5459	2005	742 073,05 €	790 985,44 €	213
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
								0,00 €	
							3 609 166,09 €	2 036 040,94 €	1 573 125,14 €

dont amortissement budgétaire 94 033,73
dont amortissement pour ordre 1 942 007,21

Annexe I - Etat détaillé des apports immobiliers - CMA 85

Annexe I-1 : IMMEUBLES

Commune	Désignation du bien			Références de propriété			VNC au 31-12-2014	Compte comptabilité générale
	Bâti / Non bâti	Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Prix d'acquisition ou de revient	
LA ROCHE SUR YON		SIÈGE (construction)	35, rue Sarah Bernhardt 85000 LA ROCHE SUR YON		2 736m²	1979 et rénovation des bâtiments en 2012	4 021 111,58 €	213100 213500
							2 572 459,95 €	
							0,00 €	
							0,00 €	
							0,00 €	
							0,00 €	
							2 572 459,95 €	213100 213500

Commune	Désignation du bien			Références de propriété			VNC au 31-12-2014	Compte comptabilité générale
	Bâti / Non bâti	Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Prix d'acquisition ou de revient	
SAINT HERMINE		APPV + 432 m² terrain (immobilisation mise en concession)	Aire de service de la Vendée de l'actoreute ASS à Saint Hermine		398 m²	18/06/1999	337 150,45 €	220000
							0,00 €	
							0,00 €	
							0,00 €	
							0,00 €	
							337 150,45 €	220000

Annexe 1-2 : TERRAINS IMMOBILISÉS

Annexe I - Etat détaillé des apports immobiliers - CMA S3

Annexe I-2 : TERRAINS IMMOBILISES

Commune	Désignation du bien		Références de propriété			Amortissement au 31-12-2014	VNC au 31-12-2014	Compte comptabilité générale
	Bâti / Non bâti	Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Pris d'acquisition ou de revient	
LAVAL		EPA	30 boulevard Voiney LAVAL	DK 255	9348		300 000,00 €	300 000,00 €
							300 000,00 €	300 000,00 €

Annexe 1-2 : TERRAINS IMMOBILISÉS

86 859,35 €

Annexe I - Etat détaillé des apports immobiliers - CRMA PDL

Annexe I-2 : TERRAINS IMMOBILISÉS

Commune	Bâti / Non bâti	Désignation du bien			Références de propriété		Amortissement au 31-12-2014	VNC au 31-12-2014	Compte comptabilité générale
		Usage (affectation)	Adresse complète	Références cadastrales	Superficie	Date d'acquisition ou de construction	Prix d'acquisition ou de revient		
SAINT-LOUIS SUR LOIRE		Terrain	6, Bd des Pfitures de SAINT-LOUIS SUR LOIRE	Parcelle n° 189 Feuille 000 A&B 01	39 a 57 ca	26/01/2002	302 611,30 €	302 611,30 €	211203
							302 611,30 €	302 611,30 €	
							0,00 €	0,00 €	

Annexe 1-3 : PARTICIPATIONS ET IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Annexe II :

Etat détaillé des actifs et passifs des chambres qui ont fusionné

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 44

Annexe II-1 - ACTIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit			0,00
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	0,00	0,00
20xxx	Immobilisations incorporelles	268 799,37		268 799,37
21xxx	Immobilisations corporelles	37 842 720,87		37 842 720,87
23xxx	Immobilisations en cours	16 200,00		16 200,00
2xxx	Immobilisations financières	17 347,74		17 347,74
2	TOTAL CLASSE 2	38 145 067,98	0,00	38 145 067,98
31xxx	Stocks de matières premières	38 772,90		38 772,90
3	TOTAL CLASSE 3	38 772,90	0,00	38 772,90
41xxx	Clients et comptes rattachés	682 145,57		682 145,57
4xxx	Autres créances	1 593 740,60		1 593 740,60
4	TOTAL CLASSE 4	2 275 886,17	0,00	2 275 886,17
51xx	Disponibilités	6 517 076,23		6 517 076,23
5	TOTAL CLASSE 5	6 517 076,23	0,00	6 517 076,23
	TOTAL GENERAL	46 976 803,28	0,00	46 976 803,28

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 49

Annexe II-1 : ACTIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit	321 285,87		321 285,87
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	321 285,87	0,00	321 285,87
20xxx	Immobilisations incorporelles	217 016,64		217 016,64
21xxx	Immobilisations corporelles	9 664 530,02		9 664 530,02
23xxx	Immobilisations en cours	27 792,05		27 792,05
2xxx	Immobilisations financières	27 213,68		27 213,68
2	TOTAL CLASSE 2	9 936 552,39	0,00	9 936 552,39
31xxx	Stocks de matières premières	7 697,15		7 697,15
3	TOTAL CLASSE 3	7 697,15	0,00	7 697,15
41xxx	Clients et comptes rattachés	49 939,21		49 939,21
4xxx	Autres créances	808 873,22		808 873,22
4	TOTAL CLASSE 4	858 812,43	0,00	858 812,43
51xx	Disponibilités	3 762 284,86		3 762 284,86
5	TOTAL CLASSE 5	3 762 284,86	0,00	3 762 284,86
	TOTAL GENERAL	14 886 632,70	0,00	14 886 632,70

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 53

Annexe II-1 : ACTIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit			0,00
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	0,00	0,00
20xxx	Immobilisations incorporelles	82 038,03		82 038,03
21xxx	Immobilisations corporelles	5 483 526,08		5 483 526,08
23xxx	Immobilisations en cours			0,00
2xxx	Immobilisations financières	9 000,00		9 000,00
2	TOTAL CLASSE 2	5 574 564,11	0,00	5 574 564,11
31xxx	Stocks de matières premières	8 116,96		8 116,96
3	TOTAL CLASSE 3	8 116,96	0,00	8 116,96
41xxx	Clients et comptes rattachés	125 613,69		125 613,69
4xxx	Autres créances	479 066,08		479 066,08
4	TOTAL CLASSE 4	604 679,77	0,00	604 679,77
51xx	Disponibilités	1 694 110,55		1 694 110,55
5	TOTAL CLASSE 5	1 694 110,55	0,00	1 694 110,55
	TOTAL GENERAL	7 881 471,39	0,00	7 881 471,39

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 72

Annexe II-1 : ACTIF 2014

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit			0,00
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	0,00	0,00
20xxx	Immobilisations incorporelles	35 129,42		35 129,42
21xxx	Immobilisations corporelles	8 043 557,80		8 043 557,80
23xxx	Immobilisations en cours	23 394,36		23 394,36
2xxx	Immobilisations financières	14 584,10		14 584,10
2	TOTAL CLASSE 2	8 116 665,68	0,00	8 116 665,68
31xxx	Stocks de matières premières	2 737,98		2 737,98
3	TOTAL CLASSE 3	2 737,98	0,00	2 737,98
41xxx	Clients et comptes rattachés	247 046,32		247 046,32
4xxx	Autres créances	599 514,50		599 514,50
4	TOTAL CLASSE 4	846 560,82	0,00	846 560,82
51xx	Disponibilités	331 022,74		331 022,74
5	TOTAL CLASSE 5	331 022,74	0,00	331 022,74
	TOTAL GENERAL	9 296 987,22	0,00	9 296 987,22

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 85

Annexe II-1 : ACTIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit			0,00
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	0,00	0,00
20xxx	Immobilisations incorporelles	205 068,19		205 068,19
21xxx	Immobilisations corporelles	8 728 686,28		8 728 686,28
22xxx	Immobilisations mises en concession	337 150,41		337 150,41
23xxx	Immobilisations en cours			0,00
2xxx	Immobilisations financières	43 802,31		43 802,31
2	TOTAL CLASSE 2	9 314 707,19	0,00	9 314 707,19
31xxx	Stocks de matières premières			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
41xxx	Clients et comptes rattachés	448 930,46		448 930,46
4xxx	Autres créances	1 035 497,07		1 035 497,07
4	TOTAL CLASSE 4	1 484 427,53	0,00	1 484 427,53
51xx	Disponibilités	1 993 830,09		1 993 830,09
5	TOTAL CLASSE 5	1 993 830,09	0,00	1 993 830,09
	TOTAL GENERAL	12 792 964,81	0,00	12 792 964,81

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA PDL

Annexe II-1 : ACTIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
129	Résultat de l'exercice - déficit			0,00
139xxx	Quote part subventions d'investissement			0,00
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	0,00	0,00
20xxx	Immobilisations incorporelles	178 649,62		178 649,62
21xxx	Immobilisations corporelles	1 477 409,00		1 477 409,00
23xxx	Immobilisations en cours			0,00
2xxx	Immobilisations financières	27 578,41		27 578,41
2	TOTAL CLASSE 2	1 683 637,03	0,00	1 683 637,03
31xxx	Stocks de matières premières			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
41xxx	Clients et comptes rattachés	534 230,60		534 230,60
4xxx	Autres créances	1 278 719,98		1 278 719,98
4	TOTAL CLASSE 4	1 812 950,58	0,00	1 812 950,58
51xx	Disponibilités	810 999,07		810 999,07
5	TOTAL CLASSE 5	810 999,07	0,00	810 999,07
	TOTAL GENERAL	4 307 586,68	0,00	4 307 586,68

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 44

Annexe II-2 : PASSIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan	175 316,37		175 316,37
1068	Réserves			0,00
1101	Report à nouveau créditeur	8 760 837,92		8 760 837,92
120	Résultat de l'exercice - bénéfice	483 816,51		483 816,51
13xxx	Subventions d'investissement	5 916 588,26		5 916 588,26
15xxx	Provisions pour risques et charges	355 986,42		355 986,42
16xxx	Emprunts et dettes assimilées	1 105 269,42		1 105 269,42
1	TOTAL CLASSE 1	16 797 814,90	0,00	16 797 814,90
28xxx	Amortissements des immobilisations	27 114 991,43		27 114 991,43
29xxxx	Dépréciations des immobilisations			0,00
2	TOTAL CLASSE 2	27 114 991,43	0,00	27 114 991,43
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 007 241,84		1 007 241,84
42xx	Dettes fiscales et sociales	1 060 887,88		1 060 887,88
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers	995 867,23		995 867,23
4	TOTAL CLASSE 4	3 063 996,95	0,00	3 063 996,95
	TOTAL GENERAL	46 976 803,28	0,00	46 976 803,28

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 49

Annexe II-2 : PASSIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan		33 031,76	33 031,76
1068	Réserves		-2 085 681,88	-2 085 681,88
1101	Report à nouveau créditeur		3 851 560,63	3 851 560,63
120	Résultat de l'exercice - bénéfice			0,00
13xxx	Subventions d'investissement		4 062 944,44	4 062 944,44
15xxx	Provisions pour risques et charges		267 827,00	267 827,00
16xxx	Emprunts et dettes assimilées			0,00
1	TOTAL CLASSE 1		6 129 681,95	6 129 681,95
28xxx	Amortissements des immobilisations		4 446 910,39	4 446 910,39
29xxxx	Dépréciations des immobilisations (amortis pour ordre)		2 300 689,14	2 300 689,14
2	TOTAL CLASSE 2		6 747 599,53	6 747 599,53
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3		0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		320 748,62	320 748,62
42xx	Dettes fiscales et sociales		548 641,42	548 641,42
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers		1 139 961,18	1 139 961,18
4	TOTAL CLASSE 4		2 009 351,22	2 009 351,22
	TOTAL GENERAL		14 886 632,70	14 886 632,70

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 53

Annexe II-2 : PASSIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan			0,00
1068	Réserves		-1 796 206,77	1 796 206,77
1101	Report à nouveau créditeur		1 112 659,81	-1 112 659,81
120	Résultat de l'exercice - bénéfice		215 705,84	-215 705,84
13xxx	Subventions d'investissement		3 448 807,63	-3 448 807,63
15xxx	Provisions pour risques et charges		89 673,89	-89 673,89
16xxx	Emprunts et dettes assimilées		268 781,67	-268 781,67
1	TOTAL CLASSE 1	0,00	3 339 422,07	-3 339 422,07
28xxx	Amortissements des immobilisations		971 819,57	-971 819,57
29xxx	Dépréciations des immobilisations		2 592 824,96	-2 592 824,96
2	TOTAL CLASSE 2	0,00	3 564 644,53	-3 564 644,53
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		147 348,33	-147 348,33
42xx	Dettes fiscales et sociales		393 352,22	-393 352,22
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers		436 704,24	-436 704,24
4	TOTAL CLASSE 4	0,00	977 404,79	-977 404,79
	TOTAL GENERAL	0,00	7 881 471,39	-7 881 471,39

Amortissement pour ordre

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 72

Annexe II-2 : PASSIF 2014

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan	129 389,36		129 389,36
1068	Réserves	215 143,09		215 143,09
1101	Report à nouveau créditeur	706 156,60		706 156,60
120	Résultat de l'exercice - bénéfice	350 766,12		350 766,12
13xxx	Subventions d'investissement	1 501 378,17		1 501 378,17
15xxx	Provisions pour risques et charges	123 495,58		123 495,58
16xxx	Emprunts et dettes assimilées	1 448 873,65		1 448 873,65
1	TOTAL CLASSE 1	4 475 202,57	0,00	4 475 202,57
28xxx	Amortissements des immobilisations	3 884 945,52		3 884 945,52
29xxx	Dépréciations des immobilisations			0,00
2	TOTAL CLASSE 2	3 884 945,52	0,00	3 884 945,52
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 612,58		188 612,58
42xx	Dettes fiscales et sociales	530 483,32		530 483,32
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers	217 743,23		217 743,23
4	TOTAL CLASSE 4	936 839,13	0,00	936 839,13
	TOTAL GENERAL	9 296 987,22	0,00	9 296 987,22

0,00

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA 85

Annexe II-2 : PASSIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan	533 571,56		533 571,56
1068	Réserves	22 867,35		22 867,35
1101	Report à nouveau créditeur	2 219 041,61		2 219 041,61
120	Résultat de l'exercice - bénéfice	391 574,47		391 574,47
13xxx	Subventions d'investissement	440 070,17		440 070,17
15xxx	Provisions pour risques et charges	215 708,00		215 708,00
16xxx	Emprunts et dettes assimilées	869 870,05		869 870,05
1	TOTAL CLASSE 1	4 692 703,21	0,00	4 692 703,21
28xxx	Amortissements des immobilisations	4 637 143,02		4 637 143,02
29xxx	Dépréciations des immobilisations	2 572 459,95		2 572 459,95
2	TOTAL CLASSE 2	7 209 602,97	0,00	7 209 602,97
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 319,37		109 319,37
42xx	Dettes fiscales et sociales	382 506,20		382 506,20
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers	398 833,06		398 833,06
4	TOTAL CLASSE 4	890 658,63	0,00	890 658,63
	TOTAL GENERAL	12 792 964,81	0,00	12 792 964,81

Annexe II - Etat des actifs et passifs transférés - CMA PDL

Annexe II-2 : PASSIF

Compte général	Intitulé du compte	Montant cumulé - débit	Montant cumulé - crédit	Solde débit
1028	Apports - ouverture bilan	57 502,55		57 502,55
1068 / xxx	Réserves / Financement Etat	922 550,93		922 550,93
1101	Report à nouveau créditeur	978 139,75		978 139,75
120	Résultat de l'exercice - bénéfice	260 697,87		260 697,87
13xxx	Subventions d'investissement	581 246,97		581 246,97
15xxx	Provisions pour risques et charges	54 945,68		54 945,68
16xxx	Emprunts et dettes assimilées	17 438,68		17 438,68
1	TOTAL CLASSE 1	2 872 522,43	0,00	2 872 522,43
28xxx	Amortissements des immobilisations	628 043,99		628 043,99
29xxx	Dépréciations des immobilisations			0,00
2	TOTAL CLASSE 2	628 043,99	0,00	628 043,99
39xxx	Provisions pour dépréciations			0,00
3	TOTAL CLASSE 3	0,00	0,00	0,00
40xx	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 095,45		299 095,45
42xx	Dettes fiscales et sociales	430 719,50		430 719,50
4xxx	Débiteurs, créditeurs divers	77 205,31		77 205,31
4	TOTAL CLASSE 4	807 020,26	0,00	807 020,26
	TOTAL GENERAL	4 307 586,68	0,00	4 307 586,68

Annexe III :

Etat détaillé des personnels titulaires et contractuels
en fonction au moment de la fusion

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
1	ALVIRIGNON THOMAS	06/01/1992	10/02/2014	44	CDD	Technicien	Secrétaire	1,00
2	SAGAS MÉLANIE	14/01/1981	18/09/2009	44	CDD	Cadre	Formateur	1,00
3	BARDIER MARYLÈNE	10/12/1960	24/08/2009	44	CDD	Technicien	Adjointe Centre Ressources Multimédia	1,00
4	BENETEAU-BARBARIT SANDRINE	14/05/1970	29/09/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
5	BIBARD OLIVIER	23/03/1973	17/09/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
6	BLANCHARD SONIA	29/04/1973	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	0,50
7	BOSSY ROMAIN	23/10/1977	03/01/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
8	BOUBACAR ADAMO	18/09/1978	03/01/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
9	BOURCIER BENOÎT	08/04/1967	03/03/2008	44	CDD	Cadre	Professeur	0,62
10	BOURE SÉBASTIEN	07/05/1978	01/12/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
11	CHALEUX SOPHIE	28/11/1976	29/08/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
12	COLAS JEAN-PIERRE	12/08/1960	08/11/2008	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
13	COUROUSSE NICOLAS	12/11/1977	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
14	DEBACRE SÉVERINE	30/09/1960	29/08/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
15	DELAUNAY CÉCILIÉ	02/01/1963	19/05/2010	44	CDD	Technicien	Secrétaire	1,00
16	DESVALLOIS VALÉRIE	31/12/1973	05/03/2012	44	CDD	Cadre	Formateur	0,90
17	DOMBEK ANNE	04/03/1978	24/02/2014	44	CDD	Cadre	Formateur	0,80
18	DUTREUIL AGNÈS	03/05/1985	26/02/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
19	EDON NATHALIE	18/10/1987	01/09/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
20	FLAGEUL JACKY	28/01/1965	29/09/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
21	FLEURY LAURENCE	23/08/1959	01/01/2007	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
22	FOUCHARD PIERRE	13/07/1960	02/07/2007	44	CDD	Employé	Agent Technique D'Entretien	1,00
23	GONNET FABRICE	03/07/1973	18/11/2009	44	CDD	Cadre	Attaché Technique	1,00
24	GRILL MARINA	01/07/1988	01/10/2013	44	CDD	Employé	Assistant Administratif	0,75
25	GRIZAUD-ROULAUD VÉRONIQUE	18/12/1968	29/09/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	0,59
26	HAMONIC CHARLÈNE	24/02/1986	01/07/2014	44	CDD	Maitrise	Chargé D'Études	1,00
27	JAGOT FLORENCE	15/07/1969	24/08/2009	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
28	JAUD LYNOA	16/04/1974	27/08/2007	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
29	KERR-CAHAREL CÉLINE	20/07/1974	27/08/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	0,60
30	LAUVIERE CLARE	25/03/1987	28/08/2013	44	CDD	Cadre	Professeur	0,50
31	LE BOZEC GENEVIÈVE	22/10/1984	11/01/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
32	LE CORRE MARION	03/11/1981	02/05/2012	44	CDD	Cadre	Chargé D'Études	1,00
33	LE FUR YANNICK	04/08/1966	02/11/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
34	LE GUEN ANNE	21/07/1971	11/05/2009	44	CDD	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
35	LE NAVENAN GREGORY	05/02/1975	28/08/2006	44	CDD	Maitrise	Intervenant Social	1,00
36	LE NAVENAN VALÉRIE	03/02/1975	28/08/2014	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
37	LELIEVRE DAVID	07/03/1978	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
38	LEPAROUX DIMITRI	10/07/1987	13/01/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
39	LERAY JULIE	25/07/1983	05/11/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
40	LEVLAIN VALÉRIE	24/09/1971	27/09/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
41	LIMOUSIN SANDRA	14/02/1980	29/03/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	0,79
42	LOLMIER BASTIEN	12/08/1975	12/11/2009	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
43	LUCAS STÉPHANE	11/08/1970	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
44	MARBOEUF SANDRINE	30/11/1974	01/03/2009	44	CDD	Cadre	Formateur	0,80
45	MARIE SOPHIE	20/02/1968	08/11/2008	44	CDD	Maitrise	Intervenant Social	1,00
46	MARSAILLÉ NATACHA	13/09/1975	29/08/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	0,60
47	MARTIN LAURENT	10/08/1972	28/08/2013	44	CDD	Cadre	Professeur	0,67
48	MARTY ELISABETH	24/10/1963	27/09/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
49	MATRAS-DESRE MARIE-LAETITIA	08/01/1988	25/09/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	0,60
50	MELTZ PASCAL	29/01/1963	05/11/2007	44	CDD	Cadre	Formateur	1,00
51	MERVELLEUX SYLVAIN	01/02/1984	10/04/2012	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
52	MORAINES SÉBASTIEN	12/05/1976	01/09/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
53	MOUTIER-ROUSSEAU JULIETTE	25/08/1960	20/02/2009	44	CDD	Technicien	Assistant Éducateur	1,00
54	NAVARRO CAROLINE	11/06/1983	12/11/2012	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
55	NGEL BRUNO	02/05/1972	04/01/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
56	ORRU ALBAN	01/07/1986	05/09/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
57	PAYEN ALEXANDRA	23/01/1974	05/01/2010	44	CDD	Technicien	Secrétaire	1,00
58	PELLETIER MARYLINE	05/11/1963	28/08/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
59	PENDELIAU AMEL	17/02/1979	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
60	RADENAC OLIVIER	13/04/1978	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	0,80
61	RIO FRANCK	19/02/1982	17/02/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
62	ROBERT MARIE	30/05/1962	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	0,60
63	ROUSSEAU EMILIE	06/05/1983	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
64	ROUSSET ARNAUD	14/06/1976	30/08/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
65	ROUY OLIVIER	17/11/1981	29/08/2011	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
66	SICHÈRE VIRGINIE	28/03/1984	02/07/2014	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
67	SMATI FANNY	14/11/1987	17/12/2008	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
68	SUPIOT XAVIER	03/12/1982	27/08/2012	44	CDD	Cadre	Professeur	0,71
69	TITICA MARIN DANIEL	18/10/1971	02/11/2009	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
70	TOURNARE YOANN	19/04/1988	02/04/2014	44	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
71	URVOY JULIEN	21/11/1983	02/11/2010	44	CDD	Cadre	Professeur	1,00
72	VINCENT DELPHINE	13/07/1974	03/05/2013	44	CDD	Maitrise	Assistant De Direction	1,00
73	ZANINI-HERBET MAËLLE	07/11/1984	26/02/2014	44	CDD	Cadre	Professeur	0,83
74	ATHIMON MANOÏ	31/03/1982	01/10/2014	44	Droit privé			1,00
75	JONCOUR LOUISE	22/02/1992	18/08/2013	44	Droit privé			1,00
76	RAMCHY MEHDI	05/08/1989	18/08/2014	44	Droit privé			1,00
77	WARNET BARBARA	08/08/1983	15/09/2014	44	Droit privé			1,00
78	COURLAUD FRANÇOIS	05/07/1973	02/08/2014	44	Stagiaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
79	ERVINE ALAN	27/11/1982	10/02/2014	44	Stagiaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
80	ALINONI HUGUES	01/04/1961	18/01/1988	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
81	AMOT PHILIPPE	16/12/1959	25/08/1983	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
82	ANGELLIAUME JOCELYN	23/10/1982	01/03/1981	44	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service De Développement Écon	1,00
83	BABICKY ELSA	27/03/1967	09/06/1997	44	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,80

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
84	BABICKY MICHEL	12/05/1968	04/04/1998	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
85	BABIN JEAN MICHEL	10/06/1955	23/08/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
86	BALAC GILLES	09/04/1968	24/09/1995	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
87	BANCHEREAU LOIC	18/01/1968	01/11/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
88	BAUDRY CAROLE	10/04/1955	18/08/1972	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	0,93
89	BEAULIEU THIERRY	18/12/1963	23/10/2009	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
90	BEAUTRAIS CLAUDE	08/12/1976	16/07/2000	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
91	BERHAULT GAEL	30/10/1972	02/11/2004	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
92	BERNÉE GILLES	12/12/1954	01/09/1977	44	Titulaire	Cadre	Conseiller Principal D'Éducation	1,00
93	BICHON ARNAUD	09/08/1974	01/07/1999	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
94	BILLE PHILIPPE	06/03/1965	29/09/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
95	BISSON DELPHINE	02/08/1967	01/02/2006	44	Titulaire	Cadre	Formateur	1,00
96	BLAIN LYDIA	05/03/1973	27/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
97	BONAMY-QUODARO NELLY	22/12/1965	08/05/1985	44	Titulaire	Maitrise	Conseiller	1,00
98	BONAFIN ROSELYNE	29/01/1980	25/05/1999	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
99	BOSE-GUIBREAU CATHERINE	05/08/1960	01/08/1979	44	Titulaire	Maitrise	Comptable	1,00
100	BOUCARD HELENE	11/09/1966	23/08/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
101	BOUET ERIC	01/08/1986	26/03/1992	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
102	BOURCIER RAPHAEL	21/01/1973	28/09/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
103	BOURGNE BERTRAND	08/12/1970	01/02/1997	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,90
104	BOUSSARD DENIS	14/05/1968	24/11/1988	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
105	BOUVIER YANNICK	21/04/1959	07/11/1983	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
106	BRISSET KARINE	29/04/1973	27/08/2007	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
107	BRISSE VINCENT	22/02/1986	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
108	BRUNEAU ISABELLE	15/11/1953	01/01/2006	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	0,80
109	CAILLER FREDERIC	24/07/1968	23/09/1997	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,90
110	CASPER CHRISTINE	26/02/1965	25/08/2000	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,08
111	CHATELIER BRUNO	05/03/1959	28/09/1963	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,70
112	CHAUVEL BRIGITTE	09/10/1959	26/06/1991	44	Titulaire	Maitrise	Assistant De Direction	1,00
113	CLAUDE DENIS	01/04/1959	28/11/2001	44	Titulaire	Cadre	Conseiller Principal D'Éducation	1,00
114	CLAMER MARYLIN	25/12/1969	04/09/2006	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
115	CLEMENT CORINNE	26/08/1967	24/10/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
116	COCHETEL ROZENN	17/07/1975	17/02/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,78
117	COLIN OLIVIER	23/11/1973	20/02/1999	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
118	COUDRET ARMELLE	21/04/1973	29/09/2000	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
119	COURCUSSE MARIE-CLAUDE	07/10/1956	21/01/2009	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
120	CUSSONNEAU JEAN-OLIVIER	22/08/1981	21/01/2008	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
121	DALICY CHRISTIE	27/07/1970	13/09/2004	44	Titulaire	Cadre	Formateur	1,00
122	DAVID ELISABETH	04/12/1965	07/09/1994	44	Titulaire	Employé	Stenderiste	1,00
123	DAVID FRANCK	09/11/1967	27/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
124	DE LAVAL LAURENCE	24/04/1960	20/09/1988	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
125	DJOUX PHILIPPE	16/01/1966	02/04/2001	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
126	DOSSEUL PATRICK	05/10/1961	05/11/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
127	DUMONT CHRISTOPHE	20/12/1961	08/11/1999	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
128	ENFRAIN FREDERIC	12/07/1976	18/01/1998	44	Titulaire	Secrétaire général adjoint	Directeur Départemental	1,00
129	EPAUD GAETANE	13/05/1966	18/10/2004	44	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
130	ESPERON BRUNO	24/03/1962	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
131	EVENO XAVIER	19/04/1961	25/09/1989	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
132	FAYREAU VANESSA	08/12/1975	28/08/2008	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
133	FERRINI MARIE-JOSEE	13/09/1957	15/12/1980	44	Titulaire	Maitrise	Assistant En Formations	1,00
134	FORTUN HERVE	24/10/1970	08/08/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
135	FOURMY HERVE	23/04/1972	08/09/1997	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,87
136	FRANCIS-BARBEAU NATHALIE	26/08/1968	21/09/1992	44	Titulaire	Cadre	Formateur	0,80
137	FROUIN CHRISTINE	12/08/1969	27/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
138	GAGNEUX NATHALIE	10/02/1969	06/07/2005	44	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
139	GAFFROY CHRISTIAN	17/10/1962	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
140	GEUN LAURE	18/12/1974	09/08/2004	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,80
141	GIRARD CHRISTIAN	06/11/1962	15/09/1986	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
142	GOARIN CLAUDE	00/11/1965	06/09/1999	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
143	GODEL LAURENT	24/08/1963	21/01/2002	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
144	GOGENDRE EVELYNE	09/02/1968	14/01/2002	44	Titulaire	Cadre	Attaché Technique	1,00
145	GOUPIL ROMUALD	24/07/1973	28/09/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
146	GRANSON LAURENT	23/08/1970	01/10/1999	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
147	GRAYO MONIQUE	18/08/1955	20/11/1972	44	Titulaire	Employé	Alde-Comptable	0,80
148	GREAU BRUNO	13/04/1969	28/08/1997	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
149	GUERIN CATHERINE	14/12/1961	18/02/1990	44	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
150	GUILLAUMA ANNE	20/10/1971	26/09/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
151	GUILLET VERONIQUE	07/07/1958	12/09/1977	44	Titulaire	Maitrise	Conseiller	1,00
152	GUITTON REGIS	07/04/1971	25/09/1997	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
153	HEBERT DENIS	12/10/1958	24/08/1985	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
154	HEDIN LEILA	26/10/1974	01/06/2008	44	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
155	HERBETTE STEPHANIE	24/04/1975	04/01/2008	44	Titulaire	Maitrise	Assistant De Direction	0,80
156	HIZEMBERT BRIGITTE	27/11/1957	16/08/1989	44	Titulaire	Maitrise	Attaché Administratif	0,70
157	HOUDRE HELENE	04/03/1974	09/11/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
158	HUET ALEXANDRA	27/03/1975	01/04/2008	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
159	HUTEAU XAVIER	28/02/1984	01/09/1999	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
160	JANKNEAU MARIELE	06/08/1968	27/03/1990	44	Titulaire	Maitrise	Conseiller	0,80
161	JOUZEL BERNARD	22/08/1949	29/08/1996	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
162	KIYAR HEDI	30/05/1972	27/08/2007	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
163	LANIER YANNICK	11/10/1970	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
164	LASLAUD ANTOINE	09/10/1984	11/01/1996	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
165	LASPOUGEAS PATRICK	12/10/1963	11/01/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
166	LE BOULAIN NATHALIE	15/07/1967	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
167	LE BRAS VALERIE	03/01/1970	27/06/1999	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
168	LE DAILL PHILIPPE	20/07/1957	08/09/1986	44	Titulaire	Cadre	Attaché Technique	1,00
169	LE GOUHIEREC FRANCK	20/07/1971	02/01/2006	44	Titulaire	Maîtrise	Responsable Achats	1,00
170	LE MERO CHRISTELLE	24/01/1968	21/02/2001	44	Titulaire	Maîtrise	Assistant En Formalités	0,80
171	LE NAZARO CATHERINE	02/01/1964	12/09/1986	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
172	LE NY ERWAN	09/11/1969	29/08/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
173	LEFORT SOPHIE	11/04/1978	03/03/2008	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,80
174	LEGENTIL HOMME ERIC	08/05/1969	27/08/1999	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
175	LEGRAS SERGE	05/04/1951	01/01/1977	44	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service	1,00
176	LEROY ANITA	30/04/1972	30/08/2010	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
177	LEVEQUE LYDIA	18/12/1966	02/09/1993	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
178	LOUSQUARN YANNICK	07/09/1957	23/08/2004	44	Titulaire	Employé	Chauffeur	1,00
179	MAGNAN THIERRY	01/09/1965	24/08/1995	44	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
180	MAILLARD STEPHANE	17/03/1963	06/11/2006	44	Titulaire	Employé	Agent Technique D'Entretien	1,00
181	MALBEC CECILE	23/01/1978	22/01/2007	44	Titulaire	Maîtrise	Assistant En Formalités	0,80
182	MANGIN MARIE-LAURE	20/04/1976	04/09/2006	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
183	MARIOT PIERRICK	17/03/1956	01/03/1989	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
184	MARTIN NICOLAS	18/06/1974	01/11/2005	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
185	MARTINEAU ELISABETH	08/03/1957	18/09/1977	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
186	MASSIMI PHILIPPE	27/08/1963	20/08/1986	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
187	MENAGER MARTINE	30/08/1955	02/01/1974	44	Titulaire	Employé	Standardiste	0,80
188	MENARD ROSELINE	21/09/1962	14/11/1995	44	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
189	MENCE DAVID	24/07/1972	03/01/2011	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
190	MIGNOT DENIS	09/01/1958	24/08/1993	44	Titulaire	Maîtrise	Intervenant Social	1,00
191	MOCQUARD ANNIE	17/09/1964	17/09/1990	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
192	MONTAGNIER JEAN-YVES	21/07/1989	01/11/2009	44	Titulaire	Maîtrise	Responsable Centre Ressources Documentaire	1,00
193	MOREAU IVAN	27/01/1973	26/08/2006	44	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
194	MOREAU PATRICK	10/03/1968	27/08/1999	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
195	NAUX LAURENT	29/12/1971	12/10/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
196	NIVET YANN	05/07/1963	28/11/1989	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
197	ORJUBIN BEATRICE	30/03/1960	17/04/1978	44	Titulaire	Maîtrise	Conseiller	1,00
198	ORJUBIN-BAFOIN NATHALIE	14/03/1965	29/08/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,70
199	ORSONNEAU FRANCK	28/08/1970	08/11/1993	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
200	PAQUILLO MICHEL	18/04/1961	01/09/2010	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
201	PERRAY JOEL	15/09/1965	19/07/2010	44	Titulaire	Employé	Agent Technique D'Entretien	1,00
202	PETIT ANNIE	25/05/1955	23/08/1990	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
203	PIET CECILE	09/08/1968	22/01/1999	44	Titulaire	Cadre	Fonctionnaire	0,90
204	POIZAC OLIVIER	24/02/1967	19/03/2001	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
205	POLONIATO-NIEL VERONIQUE	27/08/1967	29/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,67
206	PORCHER JEAN-LUC	31/04/1960	16/10/1986	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
207	PRZYBYSEWSKI OLIVER	30/08/1971	11/01/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
208	PUJAT ROLANDE	27/02/1964	18/09/2000	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
209	RAULIN CLAUDIA	31/03/1970	26/08/2002	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
210	RENAUDINEAU SERGE	27/02/1957	06/04/1987	44	Titulaire	Employé	Agent Technique D'Entretien	1,00
211	RETUREAU JEAN-MARC	23/11/1962	06/07/1997	44	Titulaire	Maîtrise	Responsable Achats	1,00
212	RIFOCHÉ CHRISTIAN	16/04/1954	11/03/2002	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,80
213	RIVAL CAROLINE	27/12/1971	01/01/2009	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,00
214	ROBIN CAROLINE	05/01/1976	01/09/2010	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
215	ROCHEREAU FRAUD ANNIE	10/01/1967	14/10/1985	44	Titulaire	Cadre	Assistant De Direction	1,00
216	ROTUREAU CHRISTELLE	30/07/1987	19/04/2004	44	Titulaire	Maîtrise	Assistant En Formalités	1,00
217	ROUGIER JOAKNE	12/11/1965	27/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
218	RUVOEN ARNAUD	07/07/1964	26/10/1987	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,60
219	SAAL SYLVIE	10/10/1969	27/08/2001	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
220	SOUCHEREAU THIERRY	06/03/1957	01/09/1980	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
221	SURDET CHRISTOPHE	09/07/1963	19/09/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
222	TERRIEN CHRISTOPHE	15/07/1977	05/05/2003	44	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
223	THEBAUD ISABELLE	05/12/1963	03/11/1986	44	Titulaire	Maîtrise	Chargé De Communication	1,00
224	THOMAS FRANCOIS	22/12/1968	11/01/1996	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
225	THOMAS YANN	11/08/1966	27/08/1988	44	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
226	TIGER CATHERINE	14/11/1967	27/08/1998	44	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
227	TOINAULT ERIC	27/08/1965	28/08/2006	44	Titulaire	Technicien	Assistant Éducatif	1,00
228	TOINAULT FLORENCE	31/10/1961	04/08/2006	44	Titulaire	Maîtrise	Assistant En Formalités	1,00
229	TORGUE PIERRE-JEAN	22/04/1958	01/08/1997	44	Titulaire	Secrétaire général	Secrétaire Général, Directeur Des Services	1,00
230	VESLIN BRUNO	20/04/1963	01/10/2009	44	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
231	VOLLIN CATHERINE	23/05/1969	29/08/1998	44	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
232	WOLENTENOWICZ BRIGITTE	31/10/1962	19/02/2001	44	Titulaire	Cadre	Formateur	1,00
233	ANTIER MAUD	28/07/1982	03/09/2013	49	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
234	BATANY CHRISTIAN	18/12/1966	05/12/2011	49	CDD	Cadre	Chargé De Mission	1,00
235	BEALJEAN JEAN-MARIE	21/01/1968	30/03/2013	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
236	BENOIST ALAIN	28/11/1960	28/08/2009	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
237	BINJAMIN CEDRIC	30/04/1983	11/10/2011	49	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
238	BOISSEAU PAULINE	17/08/1968	28/08/2014	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
239	CHALLIER BEATRICE	30/04/1969	23/11/2004	49	CDD	Cadre	Agent Développeur	1,00
240	COMBAT JOCELYNE	18/10/1961	17/11/2010	49	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
241	DAVID SEBASTIEN	24/05/1975	21/01/2010	49	CDD	Cadre	Professeur	0,75
242	DERUELLE DOMINIQUE	10/01/1974	05/03/2007	49	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
243	DUPE NAUJA	28/12/1965	21/02/2012	49	CDD	Technicien	Secrétaire	0,53
244	DURAND VIRGINIE	18/01/1992	11/02/2008	49	CDD	Technicien	Secrétaire	1,00
245	DUYOY ARNAUD	05/11/1974	21/06/2010	49	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
246	FAURE BERTRAND	13/11/1978	28/08/2011	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
247	GUINHUT JEAN-CLAUDE	11/07/1956	02/01/2007	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
248	HERVOUET CAMILLE	28/06/1993	03/04/2014	49	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
249	KIEL SIONIE	04/04/1973	28/11/2012	49	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CNA	Type de contrat	Catégorie	Emplet type	Temps de travail
250	LE ROUX ESTELLE	18/08/1991	25/08/2008	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
251	LE ROY DIDIER	08/09/1967	08/01/2003	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
252	MARTIN CECILE	05/03/1977	25/03/1998	48	CDD	Technicien	Assistant En Formations	1,00
253	MERLET ESTELLE	28/07/1973	31/03/2014	49	CDD	Technicien	Intervenant Social	1,00
254	MIGNON SYLVAIN	23/11/1959	03/09/2012	49	CDD	Cadre	Responsable De Service	1,00
255	MORILLON ETIENNE	05/01/1968	01/09/2004	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
256	PEANT NELLY	04/05/1978	16/03/2004	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
257	PINEAU JEROME	21/08/1981	01/10/2008	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
258	RENIERE OLIVIA	24/07/1973	01/09/2014	49	CDD	Cadre	Responsable De Service	1,00
259	ROBIN JOSE	23/12/1933	19/09/2011	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
260	ROUGIER NICOLAS	02/06/1979	06/01/2003	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
261	TAILLE STEPHANE	16/10/1987	03/09/2007	49	CDD	Cadre	Professeur	1,00
262	THIBAUT ELISA	28/05/1974	30/08/2013	48	CDD	Cadre	Professeur	1,00
263	TOUCHES SIMON	14/10/1983	03/01/2007	49	CDD	Cadre	Professeur	0,80
264	TRAUVAUX MARENA	26/08/1989	05/04/2011	49	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
265	BALI NATALIE	04/04/1963	02/01/2002	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	0,80
266	BASILE YOHANN	01/01/1984	04/12/2009	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
267	BEALET MARC	17/05/1988	18/07/2003	49	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité Administrative	1,00
268	BENLAHSEN ABDERRAHIM	25/09/1953	22/11/1985	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
269	BIAIS ERIC	07/02/1973	22/08/2005	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
270	BIAIS PASCALE	14/11/1977	01/08/2011	49	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	0,80
271	BLOTIERE CATHERINE	09/12/1954	19/01/2001	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
272	BODIN PIERRETTE	02/01/1952	01/09/2011	49	Titulaire	Employé	Standardiste	1,00
273	BONNET DOMINIQUE	18/12/1981	01/02/1994	49	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
274	BRUNET ISABELLE	02/12/1961	07/01/1998	49	Titulaire	Technicien	Assistant En Formations	1,00
275	CHESNAUX PHILIPPE	09/08/1957	09/06/1997	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
276	CHEVALIER FRANÇOIS	24/11/1975	03/08/2013	49	Titulaire	Cadre	Directeur Du Service Financier	1,00
277	COURTINE ANNETTE	28/08/1959	01/08/1990	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
278	COUANT JEAN-MICHEL	07/07/1966	03/03/1997	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
279	COUANT VERONIQUE	28/01/1961	01/10/1980	49	Titulaire	Technicien	Assistant En Formations	1,00
280	DEPLACE NICOLAS	06/01/1968	29/09/2008	49	Titulaire	Cadre Supérieur	Directeur De Centre De Formation	1,00
281	DESJOURS SAMAE	16/05/1985	30/08/2002	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
282	DEXET SYLVAIN	12/11/1980	17/10/1988	49	Titulaire	Maître	Comptable	1,00
283	DROUET YANNICK	26/10/1961	22/09/2003	48	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
284	FOUCHIER JEROME	10/04/1992	16/01/1991	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
285	FRUGER MAGALI	11/02/1974	23/09/2002	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
286	GALLARD LYDIE	05/08/1963	01/10/1991	49	Titulaire	Technicien	Animateur Centre Ressources Multimédia	1,00
287	GERARD BERNADETTE	30/06/1958	01/09/1990	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
288	GESRET ANITA	16/04/1979	26/09/2006	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
289	GONCOT FREDERIC	08/01/1958	25/05/1988	49	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité Administrative	1,00
290	GOUDOT MARYLINE	05/08/1983	04/10/1992	49	Titulaire	Technicien	Assistant En Formations	0,80
291	GRANGER SYLVIE	10/10/1956	07/03/1988	49	Titulaire	Cadre	Assistant De Direction	1,00
292	GUILLAUMIN HERVE	18/03/1987	03/10/1996	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
293	GUILLET LAURENT	31/01/1979	20/08/2007	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
294	HERVUET CORINNE	24/01/1986	18/03/1997	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
295	HUMBERT GILLES	03/01/1951	01/08/1986	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
296	JACQUEN STEPHANE	03/07/1981	17/03/2007	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
297	JAMOUR PHILIPPE	21/09/1964	22/02/2008	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
298	LARCHEVEQUE CORINNE	12/08/1957	14/02/2008	49	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	0,80
299	LE VRAUX DENIS	01/04/1955	12/01/1978	49	Titulaire	Cadre	Professeur	0,70
300	LIARAS ORLE	09/09/1954	03/01/2000	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
301	LIEVRE ERIC	27/08/1982	02/11/2004	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
302	LIZÉE DAVID	25/05/1978	06/01/2003	49	Titulaire	Technicien	Assistant Administratif	1,00
303	LOUBAUD KARELLE	11/02/1983	09/08/2008	49	Titulaire	Technicien	Assistant En Formations	1,00
304	MARBAULT CAROLINE	04/10/1964	01/07/1999	49	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	0,80
305	MARTIN JEAN-YVES	20/12/1953	23/04/1979	49	Titulaire	Cadre Supérieur	Chargé De Mission	1,00
306	MOT REGINE	03/12/1958	18/07/2001	49	Titulaire	Technicien	Assistant En Formations	1,00
307	MISANDEAU THIERRY	18/05/1952	28/09/1981	49	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
308	MOISSAN PATRICE	12/12/1958	01/12/1988	49	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
309	MORVAN BEATRICE	01/01/1972	20/05/1996	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
310	MOTTIER CAROLE	06/07/1969	27/06/2011	49	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
311	MOUGEN JEAN-LUC	15/03/1987	27/09/2004	49	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
312	MURET CLAIRE	29/03/1962	27/08/2001	49	Titulaire	Technicien	Assistant Éducative	1,00
313	PASSEDOIT JEAN-FRANÇOIS	08/02/1987	18/10/2012	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
314	PELLERIN MARYSE	12/08/1963	25/07/1983	49	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
315	PERNET ISABELLE	30/11/1988	17/03/1997	49	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	0,50
316	POMMIER STEPHANE	10/11/1985	27/08/2010	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
317	PULICE CELINE	30/01/1979	18/09/2000	49	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
318	RAT BRUNO	13/04/1961	01/08/2004	49	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
319	RENAUD STEPHANIE	30/10/1971	06/06/2006	49	Titulaire	Technicien	Assistant Administratif	1,00
320	ROBINSON-BEIRE JEANNE	28/03/1979	02/04/2013	49	Titulaire	Secrétaire Général	Secrétaire Général, Directeur Des Services	1,00
321	SALOU LAURENT	31/01/1980	01/01/1988	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
322	SERRAND FLORENCE	04/02/1989	17/11/2008	49	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	0,80
323	STEFFAN ISABELLE	17/01/1954	03/10/1988	49	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
324	SUPIOT MICHEL	08/08/1958	01/10/1983	49	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
325	THEBAULT MICHEL	05/11/1955	01/01/1983	49	Titulaire	Cadre	Chargé De Mission	1,00
326	THEOPHILE CAROLINE	08/09/1971	05/05/1997	49	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
327	ALBERT GERARD	28/10/1967	22/09/2013	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
328	BASIER THIBAUD	28/03/1988	08/12/2010	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
329	BOUFELOUP ELODIE	15/12/1983	07/03/2011	63	CDD	Employé	Agent De Service	0,75
330	CLEMENT TAMARA	17/05/1987	02/01/2014	53	CDD	Cadre	Professeur	0,81
331	COUEFFE VALERIE	06/08/1963	25/08/2010	53	CDD	Cadre	Professeur	0,71
332	GRISON STEPHANIE	13/09/1977	06/05/2013	53	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,80

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
333	DUVAL GREGOIRE	24/06/1968	02/11/2010	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
334	GUIBERT CELINE	13/04/1976	29/08/2011	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
335	HOARAU MARIE-ELOISE	13/11/1959	02/11/2011	53	CDD	Employé	Agent De Service	0,75
336	LAMBERT LUDVINE	24/01/1976	13/09/2011	53	CDD	Cadre	Professeur	0,50
337	LOINARD ANTOINE	03/07/1981	12/11/2012	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
338	METAIERIE BRUNO	27/02/1972	23/01/2007	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
339	ORY AGNES	24/04/1971	18/02/2000	53	CDD	Cadre	Professeur	0,62
340	PELTIER CHRISTIAN	25/09/1981	02/09/2013	53	CDD	Cadre	Agent Développeur	1,00
341	ROME MICKAEL	28/04/1979	25/08/2010	53	CDD	Cadre	Professeur	1,00
342	TESSON - MWALUSEGHA AURORE	20/07/1986	18/02/2014	53	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
343	MAGAGNIN STEPHANIE	28/05/1974	09/04/2014	53	CDI	Cadre	Conseiller	0,85
344	GIDON PAULINE	11/03/1991	24/02/2014	53	Droit privé			1,00
345	MANCHE ANNE-CORALIE	08/12/1989	28/05/2014	53	Droit privé			1,00
346	BAUTER MICHEL	10/07/1956	28/10/1987	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
347	BEASSE CELINE	27/11/1973	14/09/1993	53	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
348	BESIN ESTELLE	22/09/1971	23/09/1999	53	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,80
349	BELIER MARLENE	28/07/1978	01/07/2008	53	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
350	BLIN DAVID	19/09/1974	25/08/1998	53	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
351	BOISSINOT CATHERINE	28/12/1956	12/05/1992	53	Titulaire	Maîtrise	Assistant De Direction	1,00
352	BOUVIER SEVERINE	22/09/1978	30/08/2004	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
353	BRIDIER SOPHIE	28/04/1970	22/11/1993	53	Titulaire	Technicien	Conseiller	0,60
354	BRINDEJONG OLIVIER	28/07/1963	07/12/2000	53	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
355	CHIATANET FRANCOISE	11/03/1981	08/02/2009	53	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
356	CHAUVEAU GISELE	07/05/1962	07/09/1993	53	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
357	CHOTARD PATRICK	08/07/1963	29/03/2005	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
358	COLLAS CECILE	17/01/1975	01/01/2004	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
359	COLOMBET THIERRY	26/05/1957	25/10/2010	53	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service	1,00
360	COURBET SYLVIE	30/07/1960	25/08/1998	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
361	COUTURIER FREDERIC	20/05/1986	02/05/1994	53	Titulaire	Cadre supérieur	Responsable De Service	1,00
362	DE BOURGUES SOPHIE	21/09/1959	18/10/2000	53	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
363	DESAUNAY CHRISTINE	18/01/1968	04/01/2010	53	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
364	EON GWENAELE	05/04/1971	14/05/2007	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
365	FEVRIER-BARRE CORINNE	02/05/1985	20/07/1997	53	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	1,00
366	FORTIN GERARD	07/07/1954	25/09/1989	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
367	GASTINEAU ANNE	21/08/1976	13/09/1998	53	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,88
368	GAULTIER PASCALINE	30/08/1979	12/09/2005	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
369	GAULTIER DAMIEN	09/09/1973	09/03/2001	53	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
370	GERMAIN GINA	31/05/1958	29/08/2005	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
371	GOUBAULT JOELLE	26/09/1959	01/04/1979	53	Titulaire	Maîtrise	Assistant De Direction	1,00
372	GOUGEON JEAN LUC	04/05/1958	08/10/1984	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
373	GOUGEON MAGALI	22/11/1972	25/08/1998	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
374	GOUVENOU FABIEN	20/05/1973	20/09/2007	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
375	GUESNE CHRISTOPHE	20/01/1963	26/09/1988	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
376	HADDAD MONISSA	25/02/1983	08/10/1990	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
377	HOUDIER EMMANUELLE	10/11/1979	13/05/2008	53	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
378	HUET CHRISTELE	28/04/1968	01/09/1992	53	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
379	JACCOT CHRISTELE	25/08/1969	04/01/2007	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
380	JOUBERT FABIENNE	01/05/1972	21/03/1996	53	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
381	LADREYT BERNARD	28/01/1957	21/10/1985	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
382	LE GOFF AZILIS	04/02/1980	04/01/2010	53	Titulaire	Technicien	Aide-Comptable	1,00
383	MARSAT SEBASTIEN	31/10/1972	25/08/1998	53	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
384	PAINCHAUD ELIANE	04/12/1950	01/01/1980	53	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,82
385	PATUREAU MICKAEL	14/08/1972	25/08/1998	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
386	QUELIN ALINE	30/03/1970	01/02/1999	53	Titulaire	Technicien	Conseiller	1,00
387	REMOUE PHILIPPE	17/11/1971	29/08/2005	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
388	RENGUARD ERIC	04/11/1963	01/04/1984	53	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
389	ROBILLARD ANITA	28/04/1978	16/09/2002	53	Titulaire	Cadre	Conseiller Principal D'Éducation	1,00
390	ROCHER SANDRINE	02/10/1972	01/06/2001	53	Titulaire	Maîtrise	Assistant En Formation	0,80
391	ROGTON VANESSA	23/02/1981	01/09/2010	53	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
392	TECHE PIERRICK	25/08/1971	23/08/1996	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
393	TENTREAU MARTINE	11/03/1954	02/11/1998	53	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,50
394	TRIOLET FRANCK	18/05/1969	12/09/1994	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
395	VALLEE EMMANUEL	04/06/1971	25/09/1999	53	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
396	VILLEFEU GUY	05/11/1958	02/02/2004	53	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
397	VOISIN JEROME	23/03/1973	12/10/2009	53	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
398	BEAUCHAMPS MICKAEL	29/09/1982	04/10/2010	72	CDD	Cadre	Professeur	1,00
399	DEPOSE ALAIN	01/06/1972	01/09/2013	72	CDD	Cadre	Professeur	1,00
400	FOURNONT LOUISE	18/06/1998	01/09/2012	72	CDD	Cadre	Professeur	0,40
401	GLASBERG AURELIE	11/12/1995	13/08/2012	72	CDD	Technicien	Assistant En Formation	1,00
402	GOUGEON NATACHA	11/08/1971	01/01/2013	72	CDD	Employé	Cuisinier	1,00
403	HAREAU ISABELLE	18/05/1967	01/09/2013	72	CDD	Cadre	Professeur	0,50
404	LEBLAND BEATRICE	22/03/1976	18/10/2004	72	CDD	Technicien	Assistant En Formation	0,80
405	MOIRAND SYLVIE	14/02/1968	01/02/2014	72	CDD	Cadre	Formateur	0,10
406	OZTURK NADIA	05/09/1972	01/02/2012	72	CDD	Cadre	Attaché Technique	1,00
407	ROBOUANT SYLVIE	21/03/1957	01/09/2013	72	CDD	Cadre	Formateur	0,15
408	ALLOTEAU ARNAUD	14/08/1970	12/01/2001	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
409	AUBRY STEPHANE	11/02/1955	18/02/1999	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
410	BAUDE ADELE	18/08/1981	01/08/2008	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
411	BELLANGER ANDRE	04/02/1984	27/08/2012	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
412	BRILLANT PASCAL	30/10/1960	15/05/2007	72	CDI	Cadre	Chef De Travaux	1,00
413	CHAMBON LUDVINE	21/12/1977	10/06/2010	72	CDI	Technicien	Chargé D'Études	0,80
414	ESSADKAQUI HICHEM	04/10/1978	21/09/2009	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
415	FEGER PASCALE	30/01/1967	01/09/2006	72	CDI	Cadre	Professeur	0,75

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
416	FOUCHER GABRIEL	06/12/1956	26/09/1996	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
417	HERON BRIGITTE	28/03/1957	20/09/2012	72	CDI	Technicien	Assistant Éducatif	1,00
418	LALOUX CÉDRIC	16/05/1976	01/09/2008	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
419	MARAIIS LAURENCE	26/09/1970	21/03/2008	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
420	MAUPAY AUDE	29/06/1974	01/09/2008	72	CDA	Cadre	Professeur	0,78
421	MOURRAIN YANN	12/04/1989	30/09/1998	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
422	PENVERN VÉRONIQUE	04/08/1968	03/10/2009	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
423	PIVEL MÉLANIE	23/05/1981	24/08/2008	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
424	RAULT MARIE-CLAIRE	09/05/1963	01/09/2006	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
425	ROBERT HÉLÈNE	03/12/1978	21/03/2009	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
426	ROQUAIN ANTOINE	23/12/1979	01/09/2012	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
427	ROY JEAN-MARIE	02/02/1968	12/11/2009	72	CDI	Cadre	Professeur	1,00
428	TOUCHET EVELYNE	31/03/1967	01/10/2012	72	CDI	Employé	Agent De Service	1,00
429	SARRANO PIERRE	15/12/1990	13/02/2014	72	Droit privé			1,00
430	GUESDON GUILLAUME	04/10/1987	02/09/2013	72	Titulaire	Maîtrise	Chargé D'Études	1,00
431	ROCHERON MARIE	08/12/1985	01/09/2004	72	Titulaire	Maîtrise	Secrétaire	1,00
432	ANGELAKOPOULOS DIMITRI	04/01/1979	02/09/2002	72	Titulaire	Cadre	Attaché Technique	1,00
433	ARMANGE ANNIE	10/08/1959	03/01/2000	72	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
434	RENALI FADILA	13/05/1963	13/05/2002	72	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	1,00
435	BROCHAIN GÉRALD	31/03/1960	19/10/1998	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
436	BURY DANIEL	15/05/1957	18/08/1980	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
437	COLLONGEAT DANIEL	11/05/1954	01/02/1989	72	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
438	DE HERAS ROMAIN	11/08/1979	01/07/2003	72	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
439	EMERY GAËL	06/05/1978	16/01/2007	72	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
440	FONTAINE BRIGITTE	14/03/1953	01/09/1980	72	Titulaire	Cadre supérieur	Direction De Centre De Formation	1,00
441	GAILLARD ANABELLE	20/12/1971	23/09/1998	72	Titulaire	Cadre	Secrétaire	1,00
442	GALLIEN EMILIE	01/11/1983	01/01/2007	72	Titulaire	Technicien	Assistant En Formalités	1,00
443	GAUCHIER EVELYNE	01/04/1957	02/07/2001	72	Titulaire	Technicien	Assistant En Formalités	1,00
444	BOUMEN JACQUES	20/04/1952	31/08/1981	72	Titulaire	Cadre	Conseiller Principal D'Éducation	1,00
445	GOUGEON SUZETTE	19/11/1950	29/08/1986	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
446	ORIGNON ISABELLE	07/08/1987	02/01/1989	72	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
447	GUÉLY KARINE	26/09/1970	18/11/1997	72	Titulaire	Maîtrise	Secrétaire	1,00
448	GUILLARD CHRISTIAN	04/08/1964	27/02/1989	72	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
449	HERAS EMELINE	16/11/1990	01/09/2013	72	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
450	LANGLAIS CHRISTELLE	10/07/1969	13/08/1988	72	Titulaire	Cadre supérieur	Directrice De Service	1,00
451	LE FOLL EVELYNE	07/02/1958	22/12/1977	72	Titulaire	Maîtrise	Secrétaire	1,00
452	LECOUBLE FLORENCE	04/11/1959	01/12/1999	72	Titulaire	Cadre supérieur	Directrice De Service	1,00
453	LEHMANN PASCAL	04/06/1963	18/09/1989	72	Titulaire	Technicien	Agent Technique D'Entretien	1,00
454	LELOUP PASCALINE	13/05/1962	18/08/1982	72	Titulaire	Maîtrise	Attaché Administratif	1,00
455	MALHERBE CHRISTINE	07/12/1959	01/02/1991	72	Titulaire	Cadre supérieur	Directrice De Service	1,00
456	MILET PATRY PASCAL	14/11/1968	01/12/2012	72	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur Du Développement Économique	1,00
457	MORCHOISNE PIERRETTE	05/10/1973	06/03/2000	72	Titulaire	Cadre	Attaché Technique	1,00
458	NAY PATRICIA	11/05/1987	28/11/1990	72	Titulaire	Cadre	Responsable De Service	1,00
459	ORVEILLON JEAN-YVES	23/02/1956	27/08/1980	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
460	OURCODOY JEAN-LUC	03/08/1984	01/10/1990	72	Titulaire	Secrétaire Général	Secrétaire Général, Directeur Des Services	1,00
461	PAIN PATRICIA	17/01/1955	23/08/1974	72	Titulaire	Maîtrise	Attaché Technique	1,00
462	PENNETIER STÉPHANE	18/03/1972	15/10/2001	72	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
463	PICARD CHRISTIAN	27/03/1960	27/08/1990	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
464	PICGE BRIGITTE	18/02/1959	10/10/1977	72	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité, D'Un Service	1,00
465	PLESSIS SYLVIE	07/06/1959	20/04/2007	72	Titulaire	Cadre	Assistant De Direction	1,00
466	ROUSSEL PATRICK	04/10/1957	14/09/1990	72	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
467	SAFIOU CHRISTELLE	28/03/1979	01/10/2009	72	Titulaire	Maîtrise	Standardiste	1,00
468	TERRIER FRANÇOIS	06/03/1969	01/06/2013	72	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service Administratif & Financier	1,00
469	TOMMERAY HÉLÈNE	10/09/1967	08/11/1983	72	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
470	ARDOIN CÉLINE	17/02/1973	01/09/2007	85	CDD	Cadre	Responsable D'Une Unité Administrative	1,00
471	BETTON AURÉLIE	02/07/1984	12/03/2008	85	CDD	Technicien	Secrétaire	0,80
472	BIOTEAU KARINE	25/04/1974	03/01/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	0,80
473	BOISSEAU CÉDRIC	18/11/1975	30/09/2013	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
474	BOITARD PASCALINE	23/01/1971	20/01/2014	85	CDD	Employé	Agent De Service	0,80
475	BORDERON VALÉRIE	18/01/1969	30/01/2012	85	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
476	BOUDAUD FRANÇOISE	18/03/1961	29/08/2005	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
477	BOUTIANA M-STANISLA	12/03/1965	12/01/2011	85	CDD	Employé	Agent De Service	0,91
478	BRACONNIER AGNÈS	10/04/1967	01/11/2006	85	CDD	Cadre	Responsable Centre Ressources Documentaire	1,00
479	BRISSE VÉRONIQUE	07/09/1967	01/09/2008	85	CDD	Technicien	Assistant Éducatif	1,00
480	BRUNET FLORENT	24/04/1982	24/09/2012	85	CDD	Technicien	Assistant Éducatif	1,00
481	CAUBET GAËLLE	10/05/1974	21/06/2013	85	CDD	Employé	Agent De Service	0,80
482	CHABIRON DOMINIQUE	28/03/1963	31/08/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	0,80
483	CITAIGNEAU LAURENT	21/10/1989	03/01/2011	85	CDD	Cadre	Professeur	0,80
484	DESSOMME JÉRÉMIE	10/07/1985	31/03/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
485	DIA MICKAËL	16/03/1981	10/10/2005	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
486	DOZY DOMINIQUE	17/05/1971	30/08/2011	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
487	DOMONT CLAIRE	04/09/1986	27/10/2014	85	CDD	Maîtrise	Agent Développeur	1,00
488	DOSSOU CLAUDE ISABELLE	08/07/1974	25/08/2008	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
489	DURAND M. LAURE	07/10/1979	31/08/2007	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
490	FIOLLEAU CHRISTELLE	02/03/1975	30/09/2010	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
491	FONDA PAULINE	24/06/1973	27/09/2007	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
492	FUGERE ADELÉ	23/01/1976	20/08/2007	85	CDD	Cadre	Directeur De Service	1,00
493	GALLARD AUDREY	18/12/1985	18/01/2010	85	CDD	Maîtrise	Conseiller	1,00
494	GROLLEAU FANNY	13/07/1987	14/04/2014	85	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
495	GUILLÉMONT ROSE MARIE	10/02/1965	17/03/2005	85	CDD	Cadre	Assistant De Direction	1,00
496	JAUFFRET ERIC	28/01/1968	21/09/2003	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
497	JAUNET VIRGINIE	18/12/1973	03/01/2012	85	CDD	Employé	Agent De Service	1,00
498	JORDAN HÉLÈNE	19/01/1990	10/06/2014	85	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Temps de travail
499	JOSEPH DIEULA	09/11/1972	17/05/2013	85	CDD	Employé	Agent De Service	0,86
500	JOYER BEATRICE	30/09/1973	01/06/2006	85	CDD	Cadre	Responsable Centre Ressources Documentaire	1,00
501	LAPORTE ELODIE	01/07/1983	31/08/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
502	LE FLOCH ANTHONY	01/08/1978	10/01/2011	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
503	LICOT CATHERINE	13/10/1963	15/03/2012	85	CDD	Cadre	Attaché Technique	1,00
504	MALLARD AURÉLIE	29/10/1975	30/08/2013	85	CDD	Cadre	Professeur	0,83
505	MANCET MAËLÉN	20/05/1985	01/04/2011	85	CDD	Cadre	Psychologue	0,50
506	MARQUES(GRIETENS) LORENE	08/11/1982	08/10/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	0,80
507	MEHARD MARION	31/01/1985	30/08/2011	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
508	MORISOT JULIE	30/05/1983	30/08/2010	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
509	PACAUD PATRICIA	12/01/1957	20/02/2012	85	CDD	Employé	Agent De Service	0,88
510	PEAUDEAU ALEXANDRA	13/02/1972	30/08/2011	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
511	PELLERIN BENOÎT	18/05/1980	28/11/2005	85	CDD	Cadre	Professeur	0,80
512	PINSON JACKY	31/07/1960	05/10/2006	85	CDD	Technicien	Agent Technique D'Entretien	1,00
513	RAOI EL-MILCUDI	22/12/1983	09/01/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
514	RAYON NOELLE	19/10/1972	10/06/2014	85	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
515	ROIG-POINSINET ADELIN	17/05/1992	05/05/2014	85	CDD	Employé	Assistant Administratif	1,00
516	ROULLIER ASTRID	02/05/1983	01/03/2008	85	CDD	Maîtrise	Assistent En Formalités	1,00
517	SIMON FABIENNE	11/06/1989	31/08/2009	85	CDD	Cadre	Professeur	0,82
518	SIHET ROMAIN	29/08/1984	29/03/2008	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
519	TEMPLE MURIELLE	04/04/1967	29/08/2008	85	CDD	Cadre	Professeur	1,00
520	TENAILLEAU JÉRÔME	16/02/1971	22/08/2003	85	CDD	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
521	TESSIER DÉBORAH	20/07/1981	31/08/2012	85	CDD	Cadre	Professeur	0,90
522	LIDON BÉNÉDICTE	11/09/1984	08/11/2007	85	CDD	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
523	AUGEREAU SÉVERINE	11/09/1975	22/02/2002	85	Stagiaire	Maîtrise	Secrétaire	1,00
524	MAZOUÉ SANDRINE	20/08/1988	07/11/1995	85	Stagiaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
525	MURAL CLARISSE	03/11/1966	05/11/2001	85	Stagiaire	Maîtrise	Assistent En Formalités	1,00
526	BARRAUD ANNE	06/07/1984	17/08/2004	85	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
527	BEZIER LOÏC	27/08/1956	12/10/1998	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
528	BOIVINEAU GENEVIÈVE	21/03/1955	03/03/1975	85	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	1,00
529	BONNEAU CHRISTELLE	08/10/1976	05/11/2001	85	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,80
530	BONNIN LAURENT	21/10/1970	10/03/1993	85	Titulaire	Technicien	Agent Technique D'Entretien	1,00
531	BORDIER ISABELLE	05/03/1972	24/05/1996	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,90
532	BOUCHET SYLVIE	10/11/1960	01/01/1993	85	Titulaire	Cadre	Assistant De Direction	1,00
533	BOURBASQUET DELPHINE	23/07/1968	14/03/1994	85	Titulaire	Maîtrise	Assistant De Direction	1,00
534	BOURDIN LAURE	02/08/1963	20/05/1997	85	Titulaire	Maîtrise	Conseiller	1,00
535	BOURGOIS STANISLAS	19/02/1969	30/08/1997	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
536	BOUTERA MARIEM	16/10/1970	05/01/2004	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
537	BROCHARD VANESSA	30/07/1978	01/08/2005	85	Titulaire	Maîtrise	Attaché Administratif	1,00
538	BROSSEAU EMMANUEL	07/03/1968	10/07/1995	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
539	BULTEAU JEAN-GUY	23/07/1962	15/01/2003	85	Titulaire	Employé	Agent De Service	0,57
540	CHAPEAU ANNIE	01/12/1959	31/08/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
541	CHARRIER CATHERINE	11/03/1984	11/01/1984	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
542	CHARRIER OLIVIER	18/12/1971	08/01/2003	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
543	CLOCHARD DIDIER	23/07/1956	18/10/1999	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
544	COUPRE PATRICK	08/07/1957	21/10/1996	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
545	COUTURIER DOMINIQUE	21/01/1965	02/09/1990	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
546	DAHERON HÉRVÉ	12/03/1961	28/08/1997	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
547	DALLET HUGUES	25/04/1954	01/09/1976	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
548	DANIEAU FRANÇOIS	15/03/1966	15/09/1997	85	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur Des Services De Développement Éco	1,00
549	DELANGE ISABELLE	28/09/1960	08/08/1997	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
550	DESCHAMPS LUDOVIC	28/05/1976	30/05/2012	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
551	DOUILLARD LAURENCE	09/02/1968	26/08/1997	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
552	DOUTEAU SÉVERINE	18/07/1973	10/06/2000	85	Titulaire	Cadre	Directeur Adjoint Des Services	1,00
553	DUBOIS OLIVIER	19/05/1970	28/08/2001	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
554	DURAND CÉCILE	23/08/1974	05/11/2001	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
555	DUMAND OLIVIER	28/01/1976	01/09/2000	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
556	ERNOULT ROGER	21/10/1965	08/04/1991	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
557	ESNAUD CORINNE	08/11/1967	07/11/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
558	EVERLE MÉLANIE	10/06/1979	03/12/2001	85	Titulaire	Maîtrise	Attaché Administratif	0,90
559	FILLON DAMIEN	04/05/1960	07/01/2002	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,78
560	FLOCHE ROLAND	23/03/1965	01/09/1999	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
561	GABARD LUC	22/07/1966	28/08/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
562	GABORIT PATRICE	30/06/1973	29/08/2001	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
563	GACHIGNARD PATRICK	08/02/1957	01/09/1989	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
564	GALLICE PAUL	09/11/1953	26/10/2005	85	Titulaire	Cadre	Formateur	1,00
565	GAREL THIERRY	25/02/1971	24/08/1998	85	Titulaire	Technicien	Assistant Éducatif	1,00
566	GATTEAU MARYLINE	11/05/1976	18/08/2001	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
567	GAUTIER LAURENT	17/06/1968	04/12/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
568	GAUTRON BENOÎT	19/10/1983	01/09/1982	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
569	GILBERT THIERRY	02/12/1973	01/02/1998	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
570	GIRARDEAU THIERRY	08/06/1986	02/09/1996	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,50
571	GNASSOUNOU PLACIDE	11/10/1959	31/01/2000	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
572	GUERY ESTELLE	28/10/1975	30/08/1999	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
573	GUIGNARD M-BERNADETTE	26/07/1959	01/09/1988	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
574	GUILLARD PATRICIA	17/03/1973	11/06/1998	85	Titulaire	Maîtrise	Attaché Administratif	1,00
575	GUILLAUME VÉRONIQUE	08/09/1954	29/08/1995	85	Titulaire	Maîtrise	Conseiller	0,90
576	GUILLET ELOÏSE	23/07/1975	20/05/1997	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
577	HERVOUET MARTINE	18/05/1965	14/09/1996	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité Administrative	1,00
578	IMBERT FANNY	22/03/1982	20/07/2002	85	Titulaire	Technicien	Secrétaire	1,00
579	JAHIER DOMINIQUE	07/03/1968	28/01/1991	85	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service	1,00
580	JANSSENS - JEAN CÉLINE	30/12/1971	05/11/1998	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
581	JEANNIERE HÉRVÉ	25/07/1960	04/09/1989	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00

Annexe III : Liste des contrats de travail transférés au 31/12/2014

	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée	CMA	Type de contrat	Catégorie	Emploi type	Tenue de travail
582	JENTY SOPHIE	16/03/1972	30/08/1999	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
583	JOLLY JÉRÉMIE	12/08/1978	30/08/2004	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
584	JOLYOT SERGE	01/05/1956	01/05/1995	85	Titulaire	Technicien	Agent Technique D'Entretien	1,00
585	JOUVE LAURENT	17/11/1974	30/08/1999	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
586	LAUDOUAR LAURENCE	26/11/1957	31/08/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
587	LAYEC BRUNO	06/08/1969	18/08/2008	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,80
588	LE MEHAUTE ISABELLE	11/04/1975	06/09/2004	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	0,90
589	LEROY-RENAULT CAROLINE	13/09/1968	08/07/1991	85	Titulaire	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
590	MACHEY BRUNO	10/10/1964	14/10/1996	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,78
591	MALHERBE MAGALI	10/02/1965	27/08/2001	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
592	MARTIN THIERRY	07/03/1979	01/09/2000	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
593	MARTINEAU PATRICIA	07/09/1954	20/10/1998	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,90
594	MERLET CATHERINE	15/11/1957	01/03/1984	85	Titulaire	Cadre	Attaché Technique	0,80
595	MINAUD MARYLINE	26/05/1978	07/10/2002	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,70
596	MOINET M-LAURE	19/04/1974	21/09/2000	85	Titulaire	Technicien	Secrétaire	0,80
597	NALIEAU SABRINA	27/03/1975	03/10/1998	85	Titulaire	Maitrise	Assistant En Familiales	1,00
598	OLLIVIER ELCDIE	23/01/1974	30/08/2002	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
599	PAQUET VALÉRIE	15/07/1972	01/08/1997	85	Titulaire	Technicien	Assistant Administratif	0,80
600	RABREAU SYLVAIN	10/01/1972	01/09/2006	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
601	RAMBAUD ISABELLE	17/02/1963	12/08/1984	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité, D'Un Service	1,00
602	RENOUX NATHALIE	03/12/1969	02/06/2001	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Une Unité, D'Un Service	0,90
603	RHE PATRICIA	27/08/1963	03/12/2001	85	Titulaire	Employé	Agent De Service	1,00
604	ROUTHIAU JEAN	03/05/1958	03/10/1988	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
605	RUFFIN DAVID	18/09/1968	02/09/1996	85	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Service	1,00
606	RUSSIER PASCALE	05/01/1963	19/08/2008	85	Titulaire	Cadre	Responsable D'Unité Pédagogique	1,00
607	SAKHAROVA TATYANA	09/02/1975	29/08/2003	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,90
608	SAVINAUD GERTRAND	06/03/1985	03/02/1997	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
609	SCHODENFEN CLAUOINE	26/11/1967	23/10/1990	85	Titulaire	Cadre	Assistant De Direction	1,00
610	SEGUN PHILIPPE	05/04/1958	10/09/1980	85	Titulaire	Secrétaire Général	Secrétaire Général, Directeur Des Services	1,00
611	TRAINEAU M-BENNADETTE	14/04/1950	04/12/1978	85	Titulaire	Employé	Assistant Administratif	1,00
612	VALLA MICHEL	20/10/1955	01/09/1980	85	Titulaire	Cadre	Intendant	1,00
613	VERNE CHRISTIAN	10/05/1958	18/11/2004	85	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur De Centre De Formation	1,00
614	VIGNERON EMMANUELLE	02/11/1976	04/09/2000	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
615	VIOLEAU STÉPHANE	07/03/1972	29/08/1996	85	Titulaire	Cadre	Professeur	1,00
616	VOYER CHRISTINE	10/11/1956	31/08/1995	85	Titulaire	Cadre	Professeur	0,80
617	VIGNEAU PATRICIA	20/04/1971	01/03/1999	85	Titulaire	Maitrise	Assistant En Familiales	1,00
618	DEL AUNAY CHRISTOPHE	23/01/1958	05/01/2004	CRMA	CDI	Cadre	Chargé de mission	1,00
619	GUIBERTEAU MARIE-CHRISTINE	31/01/1958	23/08/2001	CRMA	CDI	Technicien	Secrétaire	1,00
620	KERGUIS MATTHIEU	30/11/1982	18/02/2013	CRMA	CDI	Maitrise	Comptable	1,00
621	LAVILLONNIERE FRANCK	26/03/1967	14/01/2002	CRMA	CDI	Cadre	Chargé De Développement Économique	1,00
622	RICHARD VIRGINIE	02/03/1969	28/03/2010	CRMA	CDI	Technicien	Aide-comptable	1,00
623	TIMMERMAN NATHALIE	02/08/1970	17/03/2014	CRMA	CDI	Maitrise	Attaché technique	1,00
624	ESAUFOIT AUDREY	04/07/1982	04/08/2012	CRMA	CDI	Cadre	Chargé D'Études	1,00
625	BESSON LAURENT	08/02/1972	01/12/2002	CRMA	CDI	Cadre	Administrateur d'outils systèmes réseaux	1,00
626	CLOTTEAUX ESTELLE	08/09/1991	15/01/2002	CRMA	CDI	Maitrise	Technicien réseau	0,80
627	GAULTIER NATHALIE	21/03/1971	10/09/2013	CRMA	CDI	Maitrise	Comptable	1,00
628	CAYONNE JEAN-MARIE	27/07/1959	01/07/1988	CRMA	Stagiaire	Cadre supérieur	Directeur de service	1,00
629	CAREL VÉRONIQUE	29/10/1970	21/08/1995	CRMA	Titulaire	Cadre	Chargé de mission	1,00
630	CHANSON ARMELLE	09/10/1955	04/01/1999	CRMA	Titulaire	Maitrise	Attaché technique	1,00
631	DANIEL CÉCILE	19/03/1978	27/06/2002	CRMA	Titulaire	Cadre	Chargé de mission	1,00
632	DELONOLEE LUDOVIC	28/09/1972	18/11/1998	CRMA	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur administratif et/ou financier	1,00
633	DELPIERRE ISABELLE	16/06/1983	01/04/1988	CRMA	Titulaire	Maitrise	Assistant De Direction	1,00
634	DURAND ELISABETH	20/10/1964	14/09/1981	CRMA	Titulaire	Maitrise	Comptable	1,00
635	FOUCAULT LYDIE	11/08/1962	14/05/2001	CRMA	Titulaire	Cadre	Attaché technique	1,00
636	GOUROON STÉPHANE	15/12/1973	01/01/2014	CRMA	Titulaire	Maitrise	Technicien réseau	1,00
637	GRUDET VINCENT	17/01/1978	04/08/2003	CRMA	Titulaire	Cadre	Responsable de service	1,00
638	GUESAN STÉPHANE	03/05/1970	01/07/1996	CRMA	Titulaire	Maitrise	Technicien réseau	1,00
639	LARORIEUX JULIE	01/01/1985	09/06/1987	CRMA	Titulaire	Maitrise	Comptable	1,00
640	LABRIET VALÉRIE	07/07/1967	10/12/2001	CRMA	Titulaire	Cadre	Comptable	1,00
641	LOQUET JEAN-CHARLES	26/03/1978	01/09/2011	CRMA	Titulaire	Cadre	Administrateur d'outils systèmes réseaux	1,00
642	MARUZZA PASCAL	25/02/1981	01/01/1988	CRMA	Titulaire	Cadre supérieur	Directeur administratif et/ou financier	1,00
643	MIGNON JEAN-MARC	20/02/1958	05/11/1984	CRMA	Titulaire	Secrétaire Général	Secrétaire Général, Directeur Des Services	1,00
644	MONNIER SANDRINE	12/04/1981	01/09/2005	CRMA	Titulaire	Maitrise	Comptable	1,00
645	MOTIER CATHERINE	07/08/1980	17/10/1985	CRMA	Titulaire	Maitrise	Comptable	1,00
646	PLANCHENAUT VALÉRIE	04/03/1969	01/03/2007	CRMA	Titulaire	Technicien	Aide-comptable	1,00
647	RABREAU OLIVIER	24/04/1959	22/09/1998	CRMA	Titulaire	Cadre	Chargé de mission	1,00
648	ROCIEREAU IRENE	14/11/1982	11/03/2008	CRMA	Titulaire	Cadre	Responsable de service	0,80
649	ROUSSEAU ARMELLE	15/03/1982	01/11/1984	CRMA	Titulaire	Maitrise	Technicien réseau	0,80
650	VINCENT ELISABETH	20/12/1987	17/08/2008	CRMA	Titulaire	Cadre	Chargé de mission	1,00

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE

ARRÊTÉ n° 2015 /SGAR/ 172
fixant la composition de la
section régionale interministérielle
d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'État
en Pays de la Loire

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE,
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatifs aux missions des Secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2006 du ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction publique fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat, modifié ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2006 du ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction publique du 21 janvier 2010 modifiant fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 95/1/445 du 26 juin 1995 instituant une section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en Pays de la Loire ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 95/1/445 du 26 juin 1995 susvisé est modifié comme suit :

Président : M. José RODRIGUES de OLIVEIRA

Sont nommés membres de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en Pays de la Loire :

- Représentants de l'administration : 12 titulaires
12 suppléants

Titulaires

M. Patrick SAVIDAN, chef des ressources humaines, des moyens et de la logistique de la préfecture de la Vendée.

M. Franck DAVID, délégué départemental de l'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en Loire-Atlantique.

Mme Marie-Christine GENDRY, chef du département ressources humaines et action sociale de la PFI de Rennes, ministère de la Justice.

Mme Elisabeth BAGUE, conseillère sociale territoriale, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

Mme Annie BORDAIS, responsable de la délégation pour la politique sociale à Nantes, ministère des Affaires étrangères et du développement international

Mme Marie-Odile BAUDON BELLEIL, directrice des personnels de l'université de Nantes, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Pascale DUPONT, responsable des ressources humaines, direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi

Mme Valérie KOUASSI, assistante sociale, direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

M. Didier NÉAU, secrétaire général, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.

Mme Mireille GRELLOU, conseillère technique du service social auprès du Recteur, Rectorat de l'académie de Nantes.

M. Guillaume DUVERGER, chef du pôle ministériel d'action sociale de Rennes, ministère de la Défense

Mme Catherine COLLAU, responsable ressources humaines et formation, Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.des personnels du ministère de l'intérieur.

Suppléants

M. Nicolas HAUDEBOURG, directeur des ressources humaines et de la logistique de la préfecture de la Loire-Atlantique.

M. Vincent MUNCH, assistant de délégation départemental de l'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en Loire-Atlantique.

M. Franck CHAUSSADE, adjoint au chef du département ressources humaines et action sociale de la PFI de Rennes, ministère de la Justice

Mme Annick GILLES, responsable de l'unité ressources humaines, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

M. Jérôme PETITGUYOT, secrétaire général de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest

Mme Séverine DOUINCE, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale du Maine et Loire

M. Alain JARNOUX, gestionnaire des ressources humaines, chargé de l'action sociale, Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi

Mme Martine BARON, gestionnaire financière, chargée de l'action sociale, direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire

Mme Séverine PRAMIL, pôle ressources humaines, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Mme Laurence INISAN, adjointe au directeur des ressources humaines, Rectorat de l'académie de Nantes.

M. Christophe PROU, conseiller technique en service social, pôle ministériel d'action sociale de Rennes, ministère de la Défense

Mme Isabelle HILLAIRET, conseillère technique régionale pour le service social.

- Représentants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État :

- 13 titulaires
- 13 suppléants

Titulaires

- . M. Patrick VOSSELER,
Force ouvrière (FO).
- . M. Benoît RENAULT,
Force ouvrière (FO).
- . M. Mathieu FRACHON,
Fédération syndicale unitaire (FSU).
- . Mme Brigitte FICHET,
Fédération syndicale unitaire (FSU).
- . M. Jean-Paul LANNOY,
Union nationale des syndicats
autonomes (UNSA).
- . M. Alain SANTO,
Union nationale des syndicats
autonomes (UNSA).
- . Mme Sylvie RICHARD,
Confédération française démocratique
du travail (CFDT).
- . Mme Antoinette LEMONNIER,
Confédération française démocratique
du travail (CFDT).
- . Mme Marianne GAUTIER,
Confédération générale du travail
(CGT).
- . M. Christophe ANDRÉ,
Confédération générale du travail
(CGT).

Suppléants

- . Mme Lucie VIVION,
Force ouvrière (FO).
- . M. Fabien CHEDEVILLE,
Force ouvrière (FO).
- . Mme Sylvie MAGNE,
Fédération syndicale unitaire (FSU).
- . M. André ROBERT,
Fédération syndicale unitaire (FSU).
- . M. Bertrand TOURILLON,
Union nationale des syndicats
autonomes (UNSA).
- . Mme Joëlle GILET,
Union nationale des syndicats autonomes
(UNSA).
- . Mme Marielle SAINT LO,
Confédération française démocratique
du travail (CFDT).
- . M. Jean-Luc HADJEDJ,
Confédération française démocratique
du travail (CFDT).
- . Christian DAVIAUD,
Confédération générale du travail
(CGT).
- . Pierre-Yves GRELLIER,
Confédération générale du travail
(CGT).

. Mme Christine BOURRASSÉ,
Union syndicale Solidaires régionale
des Pays de la Loire.

. Mme Géraldine HENNIÈNE,
Union syndicale Solidaires régionale
des Pays de la Loire.

Mme Stéphanie HAGEAUX,
Confédération générale de l'encadrement
/ Confédération générale des cadres
(CFE-CGC).

. M. Daniel ULREICH,
Union syndicale Solidaires régionale
des Pays de la Loire.

. Mme Claudine JEGOUREL,
Union syndicale Solidaires régionale
des Pays de la Loire.

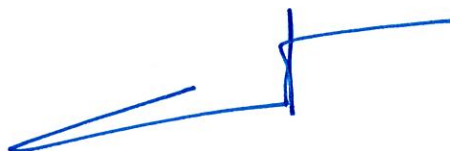
. M. Jérôme HANARTE,
Confédération générale de l'encadrement
/ Confédération générale des cadres
(CFE-CGC).

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral n° 2015/SGAR/40 est abrogé.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la section régionale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département de la région.

Fait à Nantes, le

03 SEP. 2015



Henri-Michel COMET

2001. 4. 1. 0

